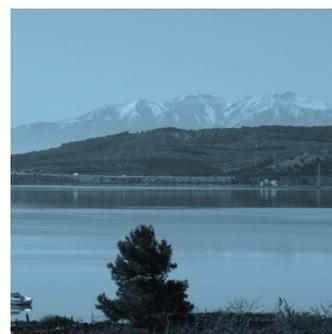


ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY
D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEISSET
MONTREDON MOUSSAN NARBONNE NEVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORTEL-DES-CORBIERES
PORT-LA-NOUVELLE POUZOLS-MINERVOIS RAISSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIERES
SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIERE SALLELES D'AUDE SALLES
D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN

2. **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables



SCOT approuvé par
délibération du 28 janvier 2021

Sommaire

Introduction : Le PADD au sein du SCoT

A. Le positionnement du territoire

« Innovation et art de vivre sur le littoral de la Région Occitanie »

B. Les axes de développement

I. S'OUVRIR POUR SE DÉMARQUER : *Un territoire de coopérations pour une lisibilité et une efficacité économique renforcées*

- 1.1.** Renforcer les connexions avec les espaces extérieurs pour amplifier les synergies
- 1.2.** Structurer les filières économiques pour faire fructifier les savoir-faire
- 1.3.** Améliorer la lisibilité des espaces économiques pour gagner en attractivité

II. ATTIRER PAR LA QUALITÉ : *Un territoire où l'art de vivre s'affirme au service du bien vivre*

- 2.1.** Conserver une dimension de proximité par un maillage de commerces, d'équipements et services pour tous
- 2.2.** Développer des mobilités innovantes articulées avec les espaces de vie du territoire
- 2.3.** Valoriser les ressources pour le bien-vivre

III. AMÉNAGER AUTREMENT : *Un territoire audacieux pour des espaces littoraux, urbains et de montagne renouvelés*

- 3.1.** Organiser le développement en prenant en compte la capacité d'accueil pour un redéploiement maîtrisé et une gestion optimisée des pressions littorales
- 3.2.** Optimiser l'espace pour composer avec les spécificités du territoire narbonnais
- 3.3.** Proposer des aménagements de qualité et innovants, socles d'attractivité
- 3.4.** Intégrer la gestion des risques en amont du développement

LE PADD AU SEIN DU SCoT

Le détail des compétences propres du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT et sa place au sein de l'ensemble du schéma sont décrits par l'article L.141-4 du code de l'urbanisme :

Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.

Le PADD revêt toute son importance dans le processus d'élaboration du SCoT car il constitue le document politique pivot. En effet, ce document donne à voir le territoire du SCoT à une échelle de réflexion spatiale et temporelle lointaine (horizon 2040).

Cette projection permet l'expression d'un positionnement stratégique et d'une ambition spécifique au territoire, et en conséquence, de politiques publiques et d'aménagement facilitatrices d'attractivité.

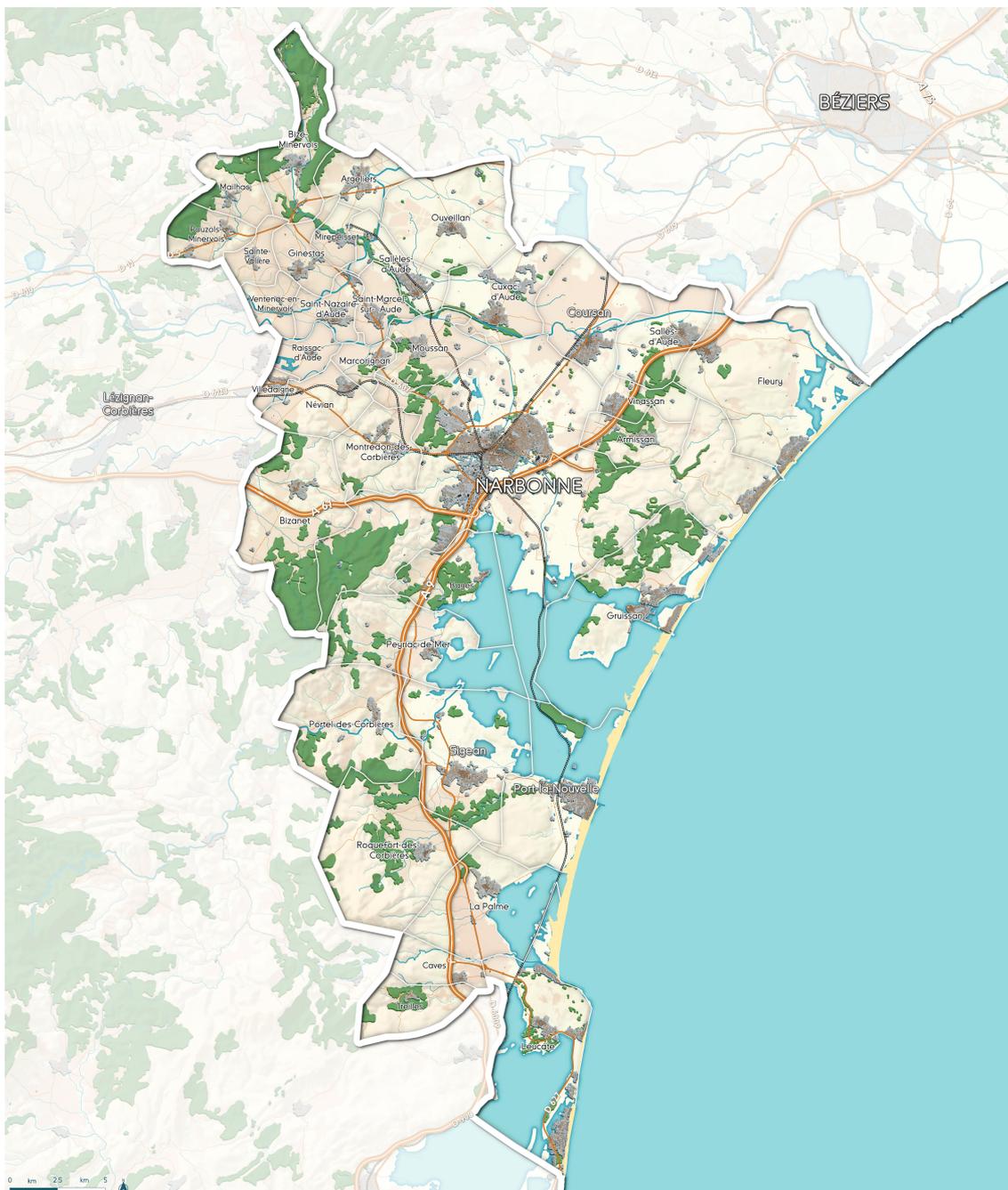
Ce document fondateur n'est pas opposable directement, mais trace la ligne de conduite que le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) adoptera. A ce titre, le PADD est le fait constitutif des objectifs détaillés et opposables aux documents d'urbanisme locaux que le DOO détaillera.

La révision du SCoT de la Narbonnaise est l'occasion pour le territoire d'approfondir et de renouveler les objectifs qu'il s'est fixé ces dernières années (notamment dans son projet de territoire Grand Narbonne 2030). Fidèle à ses valeurs et dans la continuité de son engagement, le Grand Narbonne entend impulser une dynamique pour la valorisation du territoire en puisant dans ses ressources et son art de vivre. Cette mise en valeur est un outil pour son développement et le renforcement de son attractivité.

Cette révision est réalisée à un moment clé de la planification en articulation avec l'élaboration par la Région du SRADDET, mais aussi du Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Narbonne, et du PLH approuvé en mai 2016.

Elle s'appuie également sur la charte, mais aussi les travaux continus du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée (PNRNM) et du Grand Narbonne dans la gestion des espaces patrimoniaux et environnementaux qui jouent un rôle essentiel dans la mise en valeur du territoire.

Le territoire du SCoT
(Source : BD topo IGN ; traitement : EAU)



A. Le positionnement du territoire



« Innovation et art de vivre sur le littoral de la Région Occitanie »

A l'issu de la présentation des trois scénarios de développement, les élus du territoire ont construit ensemble une vision commune, ne retenant que les aspects proposant une réponse fidèle à leurs ambitions. Ces ambitions vont guider le projet pour la révision du SCoT :

- *Renforcer la place du territoire au sein de l'arc méditerranéen régional en lien avec Montpellier et la région toulousaine : le Grand Narbonne comme pôle d'articulation, de rayonnement et d'attractivité globale*
- *Promouvoir un art de vivre pour un bien vivre et une attractivité augmentée*
- *Dépassez les contraintes spatiales et les risques pour se développer « autrement »*
- *Affirmer une destination touristique globale ancrée dans cet art de vivre et un accueil renouvelé*

Cette stratégie s'inscrit dans une démarche d'ouverture, avec la conviction que l'ancrage régional du Grand Narbonne est un atout sur lequel capitaliser pour son rayonnement.

Cette ouverture vise également à créer des coopérations de proximité avec les espaces voisins, l'émergence d'un pôle de rayonnement fort dans l'arc Méditerranéen, au delà de Toulouse et Montpellier, nécessitant la projection d'atouts communs et complémentaires dans un ensemble élargi.

Cette ouverture est rendue possible par des liens renforcés avec les territoires voisins, tant sur le plan physique (infrastructures, mobilités) que sur celui des coopérations, en s'appuyant notamment sur Cœur de Languedoc. Le rôle de la Ville de Narbonne comme lieu de convergence des atouts urbains du territoire sur les plans économiques, culturels et touristiques, est essentiel pour constituer une vitrine de cet art de vivre.

Une ambition grandissante positionne le SCoT du Grand Narbonne dans une vision d'avenir, promouvant l'innovation et l'adaptation aux évolutions, que celles-ci soient climatiques, environnementales, touristiques, économiques ou sociétales.

- Des savoir-faire spécifiques et une culture à valoriser...

L'identité et l'art de vivre narbonnais sont perceptibles dans tous les aspects du territoire : ses paysages marqués par la vigne, son patrimoine historique, le massif de la Clape, les étangs et le littoral, sa biodiversité exceptionnelle ; sa population disposant d'un savoir-faire pour l'accueil, la convivialité, et à la recherche quotidienne de proximité et de bien-être ; la culture et l'histoire aux multiples influences, son tissu économique attractif pour de nombreux actifs provenant d'horizons divers et qui sait puiser dans les ressources mises à disposition par son environnement (le vent, le soleil, la mer et les paysages).

Pour garantir l'art de vivre sur le territoire, favoriser la bonne santé et le bien-être de la population, il est essentiel de prendre en compte ces enjeux dans le SCoT grâce à plusieurs actions : favoriser l'accès à la nature, améliorer la qualité de l'air en limitant la part de la voiture individuelle, inciter aux modes actifs dans les déplacements (vélos, piétons)...

Le passé viticole est un marqueur culturel et identitaire fort qui, malgré les crises précédentes perdue, se renouvelle en qualité, et a pour ambition de continuer à affirmer sa place et son rôle économique.



Si la vigne a pendant longtemps été le premier moteur économique du territoire, un changement fut initié dans les années 1960 avec le développement du tourisme littoral, dans le cadre de la mission Racine, donnant ainsi au Grand Narbonne une position unique à l'échelle du département audois.

La destination touristique prospère que le Grand Narbonne est devenu, est aujourd'hui en quête de structuration et d'une identification claire à l'échelle nationale. Ce secteur ambitionne également de se renouveler pour répondre à des demandes évolutives, en lien avec ce dont le territoire dispose mais aussi les nouvelles attentes des touristes attirés par des expériences de vie.

Dans cette perspective il est impératif de dépasser la juxtaposition des « stations littorales » et des « attracteurs » pour offrir un espace global qui permette de démultiplier les expériences unies par la culture et l'art de vivre.

Aujourd'hui, la volonté politique est de renforcer ces deux piliers du tissu économique et de l'image territoriale, tout en donnant également leur place, légitime, aux nombreux autres savoir-faire dont le territoire recèle. En effet, les filières de transition énergétique et environnementale, de la santé, des agricultures, de la culture, de la glisse et du numérique sont aujourd'hui en expansion et le territoire s'engage pour accompagner cette dynamique.

L'affirmation d'une destination touristique constitue également un des moyens de développement et de rayonnement de ces filières en leur donnant la visibilité nécessaire.

Au delà de ce positionnement en termes d'attractivité économique territoriale, l'art de vivre Narbonnais est en quête de reconnaissance et d'affirmation. Le bien-vivre doit se concrétiser par une accessibilité aisée aux besoins du quotidien, à la nature, à l'air pur, aux espaces de vie créateurs de solidarités et sociabilités. Le maintien de ces centralités, riches en culture, patrimoine et tissu associatif, est une priorité pour conserver l'identité et le mode de vie narbonnais.

- ...Dans une dynamique régionale globale...

Territoire de nombreux flux, terrestres et marins, le positionnement géographique du Grand Narbonne est perçu comme un atout. L'objectif est de tirer parti de cette situation : la bonne accessibilité de l'ensemble du territoire et l'ouverture sur la Méditerranée grâce au port de Port-La-Nouvelle, amené à s'enrichir, sont des leviers pour son développement.

Au cœur des échanges, le Grand Narbonne s'attache cependant à éviter qu'il ne devienne un simple lieu de passage et souhaite mettre en œuvre les conditions pour devenir un réel espace de cristallisation des flux et de création de valeur ajoutée.

Pour cela, le territoire s'applique à initier de nouvelles dynamiques de coopérations avec les territoires voisins, au-delà de celles déjà existantes ou venant les renforcer.

L'objectif est tout d'abord de s'inscrire dans un rayonnement élargi, en lien avec le littoral de la Région Occitanie, qui présente des caractéristiques similaires et avec lequel des coopérations sont possibles.

L'objectif est également de faire émerger un espace économique littoral en lien avec Carcassonne et la métropole Toulousaine qui puisse renforcer le rayonnement régional en développant notamment le numérique et l'innovation.

Il s'agit pour le territoire de conforter ses liens avec la métropole Montpellieraine, tout en s'ouvrant vers l'intérieur de la Région Occitanie en coopération avec Toulouse et Carcassonne.

Le projet est donc bien un projet de développement global s'appuyant sur le flux qualitatif qu'il entend cristalliser pour lesquels les objectifs de croissance sont affirmés mais dans le cadre d'une capacité d'accueil maîtrisée dans le temps.

- ... En utilisant notamment les leviers du numérique et de l'innovation

Le Grand Narbonne se positionne comme un territoire d'avenir, en donnant une place de choix au numérique et à l'innovation. Il s'agit à la fois de favoriser le développement de l'économie numérique en tant que telle mais aussi de favoriser sa mise en œuvre à l'ensemble des domaines de son développement.

Au cœur de la révolution numérique, le SCoT s'inscrit dans la concrétisation de ces supports pour une compétitivité et un service aux populations augmentés. Le numérique et l'innovation sont ainsi mis au service des entreprises et actifs pour une plus grande efficacité économique, au service des populations pour une qualité de vie renforcée, au service des visiteurs pour une expérience territoriale approfondie.

Mais, l'innovation concerne également les modes d'aménager et de construire. L'espace est précieux et la gestion des risques dans un contexte d'adaptation au changement climatique implique d'imaginer des nouvelles réponses aux enjeux de capacité d'accueil pour répondre à nos objectifs de bien vivre, excluant d'emblée toute densification anarchique.

Cette innovation vise tout à la fois à créer de nouvelles conditions d'aménagement pour le réinvestissement des centres-villes, à imaginer des modes constructifs permettant de gérer les risques (réversibilité, résilience...), à désimperméabiliser et à mieux intégrer la nature à proximité et dans l'espace urbain, à imaginer de nouveaux modes d'habiter en utilisant la question de l'hébergement touristique comme laboratoire pour faire émerger les nouvelles stations balnéaires du 21^{ème} siècle.

Compte tenu de cette stratégie, il est à la fois nécessaire :

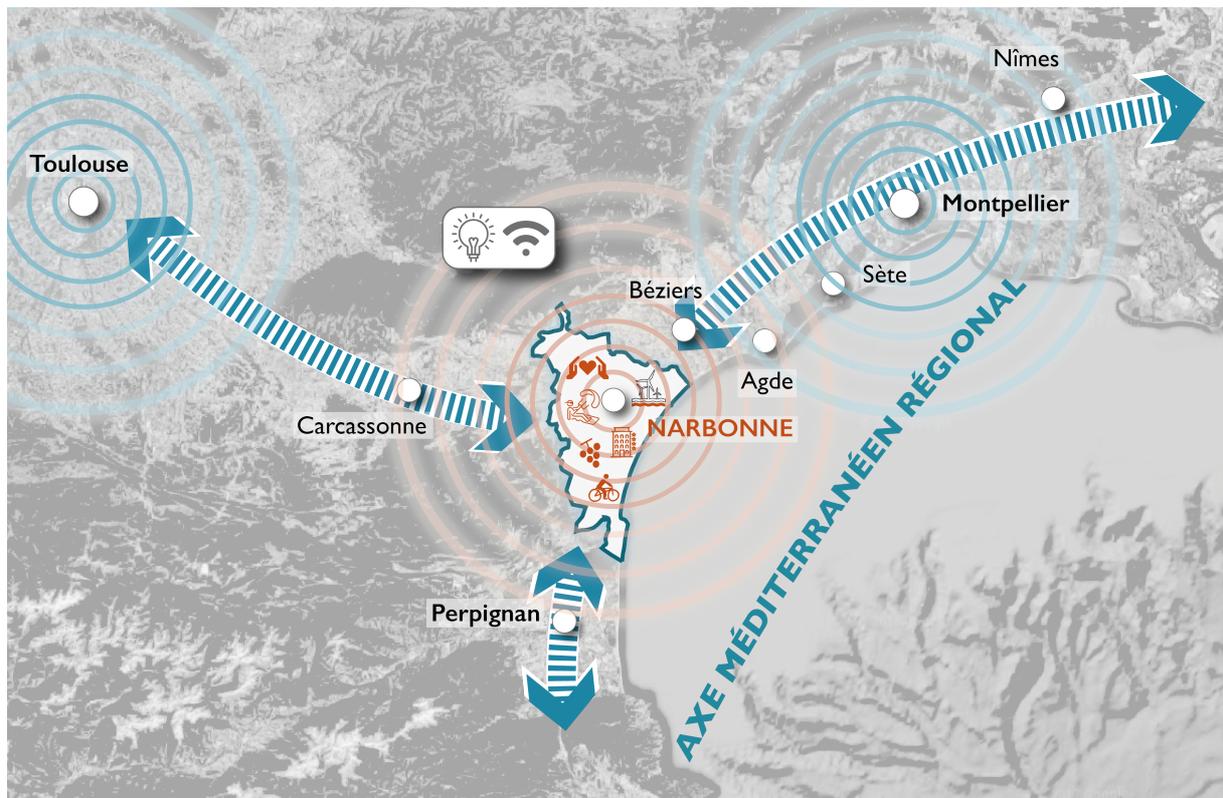
- *de poursuivre la croissance du territoire (tendance d'environ 1% par an en moyenne jusqu'en 2040 sur l'ensemble du Grand Narbonne) qui permettra par la venue de nouvelles populations et de touristes de consolider un système économique et social à même de faire face aux enjeux du territoire narbonnais ;*
- *de consolider la qualité paysagère et environnementale du territoire comme axe essentiel de la stratégie globale y compris économique ;*
- *d'anticiper les effets du changement climatique : pression sur les ressources, augmentation des périodes de sécheresse, des risques incendies, salinisation des terres...*

Cette gestion doit se faire par l'innovation mais aussi l'expérimentation.

Elle doit également s'adapter dans le temps afin que les objectifs quantitatifs n'affaiblissent pas les exigences qualitatives que le projet du Grand Narbonne privilégie au service de son art de vivre et de son rayonnement.

« Innovation et art de vivre sur le littoral de la Région Occitanie »

Le positionnement du SCoT de la Narbonnaise



Des savoir-faire spécifiques à valoriser : énergies vertes, agri/viticulture, tourisme, glisse et voile, itinéraires de découverte, santé et bien-être...



... Dans une dynamique régionale globale



... En utilisant notamment les leviers du numérique et de l'innovation

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, le Grand Narbonne décline son projet d'aménagement en 3 axes de développement

AXE 1 S'ouvrir pour se démarquer

Un territoire de coopérations pour une lisibilité et une efficacité économique renforcées

AXE 2 Attirer par la qualité

Un territoire où l'art de vivre s'affirme au service du bien vivre

AXE 3 Aménager autrement

Un territoire audacieux pour des espaces littoraux, urbains et ruraux renouvelés

B. Les axes de développement



AXE I. S'ouvrir pour se démarquer

Un territoire de coopérations pour une lisibilité et une efficacité économique renforcées

Le Grand Narbonne prospère grâce à des filières économiques compétitives, construites autour des ressources à disposition sur le territoire. Ce dynamisme économique est source d'attractivité et les marges de progression sont encore grandes. En effet, pour faire valoir sa place comme territoire littoral dans la grande région Occitanie, le Grand Narbonne compte renforcer sa compétitivité et sa lisibilité économique. Il s'agit tout d'abord de se positionner au cœur des échanges régionaux pour faire fructifier ses atouts en accroche avec ses voisins. Pour se différencier dans le cadre de ces coopérations, et apporter une plus-value, le Grand Narbonne mise sur la consolidation de ses savoir-faire, les synergies avec les territoires voisins et sur une stratégie de lisibilité économique.

I.1. RENFORCER LES CONNEXIONS AVEC LES ESPACES EXTERIEURS POUR AMPLIFIER LES SYNERGIES

L'accessibilité d'un territoire est la clé pour conserver son attractivité résidentielle et économique. Aujourd'hui, tous les aspects de la vie économique et sociale doivent être pensés en lien avec les flux. Les ménages sont de plus en plus mobiles et les modes de consommation ou de travail évoluent. Un territoire se doit donc d'être en capacité de communiquer avec l'extérieur pour augmenter les possibilités et les choix de ses résidents, travailleurs ou usagers.

Organiser les mobilités et transports de grande échelle

Au sein de l'axe méditerranéen de l'Italie à l'Espagne, le territoire du Narbonnais possède un positionnement historique au cœur du triangle Toulouse-Montpellier-Perpignan, faisant de lui un véritable carrefour. L'objectif est de renforcer les liaisons au sein de ce triangle pour mieux jouer un rôle d'articulation et de cristallisation dans le couloir méditerranéen.

Pour autant, l'accès aux grands flux nationaux et internationaux devra accompagner également cette structuration.

- **La structuration du couloir méditerranéen**

La priorité pour le territoire est de valoriser les projets d'infrastructures visant à créer un couloir méditerranéen, facilitant les déplacements ferroviaires entre la France et l'Espagne le long de la Méditerranée. Le projet de LGV reliant Montpellier à Perpignan, puis à plus long terme l'Espagne, s'inscrit donc dans cette volonté et est fortement appuyé par le Grand Narbonne aux côtés de la Région.

Pour autant, la perspective d'une liaison LGV plus efficace vers Paris reste un enjeu fort à l'échelle régionale.

Le territoire se prépare à l'arrivée de la LGV en valorisant le potentiel lié à la création d'une nouvelle gare à Montredon-des-Corbières. L'objectif est d'organiser le rabattement des flux depuis et vers celle-ci, d'anticiper sa connexion multimodale, ainsi que la volonté d'en faire un réel espace de vie participant au développement global du territoire. Au-delà de la LGV, l'objectif est de concrétiser ce couloir

méditerranéen par l'optimisation des liaisons ferrées et/ou bus avec les territoires voisins et par le renforcement du rôle de redistribution des gares existantes.

Le développement du fret ferré constitue également un objectif pour limiter les émissions de gaz à effet de serre en lien avec l'adaptation au changement climatique, avec une stratégie ou bien vivre et santé ont vocation à constituer le fer de lance de l'attractivité, et avec une stratégie économique ambitieuse particulièrement pour accompagner le développement et la compétitivité du projet d'extension de Port-La-Nouvelle.

A ce titre, des réflexions sont engagées en interne pour un projet de liaison ferrée reliant Narbonne à Bize-Minervois mais aussi Narbonne à Montredon-des-Corbières en envisageant une halte au niveau de la future zone d'activité. Cet objectif permet également de rendre le territoire Narbonnais plus accessible pour les actifs y travaillant ou bien les habitants travaillant ailleurs. Pour cela, l'amélioration de la qualité et du rôle de ces gares est essentielle : celles-ci doivent être en mesure de faciliter les déplacements des usagers grâce à des accès et des aménagements sécurisés à leurs abords, une offre multimodale permettant un rabattement en amont fréquent et efficace et des services associés rendant l'attente et le trajet plus agréable (informations voyageurs, wifi, restauration, etc...).

- **Capitaliser sur la présence des aéroports en coopération avec les territoires voisins**

Le Grand Narbonne entend poursuivre sa politique de coopération avec les territoires voisins pour le renforcement et l'accessibilité aux aéroports de Béziers-Agde, Perpignan, Carcassonne, Toulouse et Montpellier situés à moins d'1h. Cela nécessite à la fois des actions sur l'optimisation des liaisons entre gare et aéroports, notamment en bus mais aussi des actions sur l'amélioration des usages liés aux infrastructures routières qui constituent un atout pour le territoire. L'objectif est donc de renforcer les liaisons depuis et vers ces lieux, de manière adaptée selon le trafic et en tenant compte des saisons d'affluence.

- **Optimiser la desserte routière pour mieux gérer les pics d'affluence**

Au-delà des liaisons ferrées et portuaires, le Grand Narbonne est un carrefour routier majeur. Cet aspect est à la fois un avantage et un risque potentiel, si les flux ne sont pas maîtrisés, anticipés et optimisés. Il convient tout d'abord d'identifier les axes concentrant les flux majeurs sur lesquels une optimisation des déplacements doit être envisagée. Les déplacements en direction de Narbonne mais aussi du littoral pendant la période estivale sont particulièrement problématiques. Cela doit se faire dans une vision prospective, en tenant compte des projets territoriaux amenés à avoir un impact sur les déplacements (zone d'activité de Néviau-Montredon-des-Corbières et extension du port par exemple).

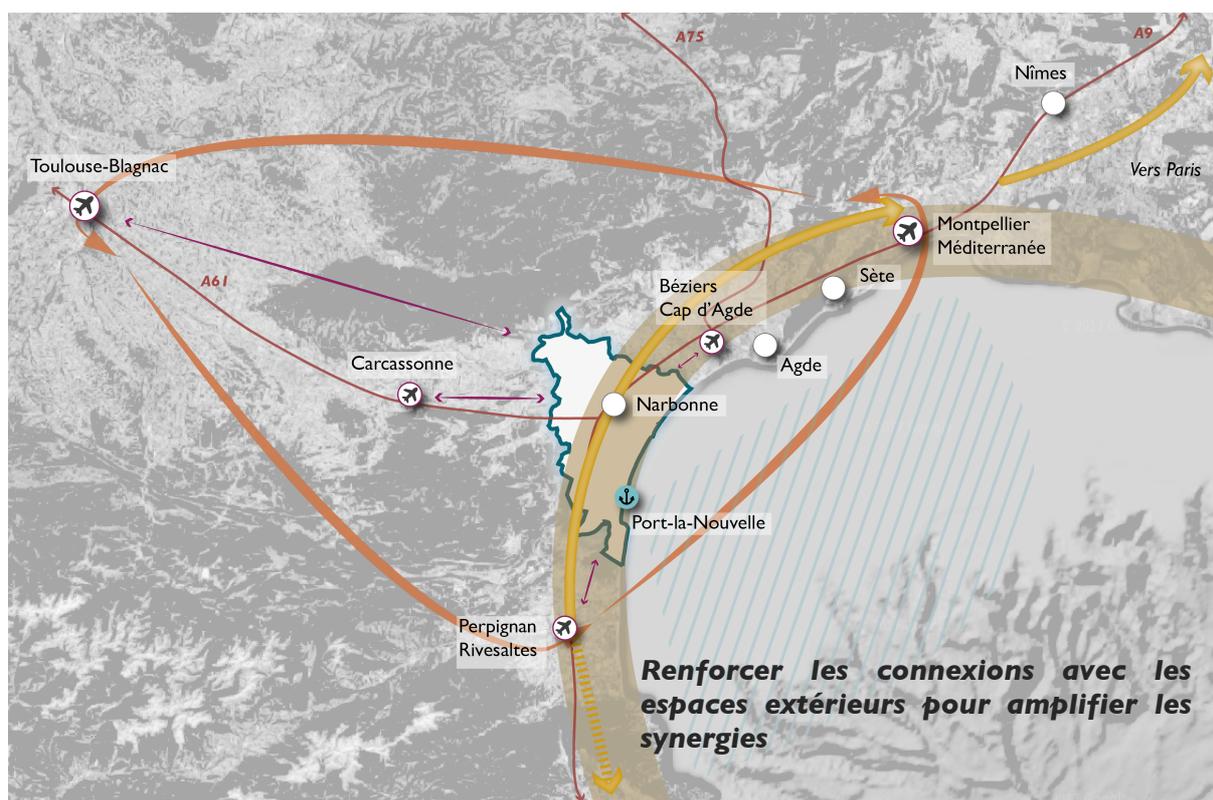
La question du doublement des RD6009 et 6113 est donc à intégrer face à une saturation du trafic dans certains lieux, afin de permettre une meilleure desserte du territoire.

De plus, des projets de contournement (Coursan) et de sortie d'autoroute (Salles-d'Aude / Fleury) sont en réflexion afin de pacifier les déplacements dans le Grand Narbonne.

- **Accompagner le « choc économique » de l'agrandissement de Port-la-Nouvelle »**

Le port de Port-La-Nouvelle est un atout économique de taille, ouvrant le territoire sur la Méditerranée et créant des opportunités de coopérations avec le reste du pourtour méditerranéen. L'activité portuaire est amenée à se renouveler avec l'extension du port en articulation avec les ports de Sète et de Port-Vendres. L'objectif de ce projet est de permettre l'accueil de plus grands navires,

de créer de nouveaux espaces portuaires et de permettre le développement de la filière « éolien offshore flottant ». Afin d'optimiser les répercussions de ce projet et d'engager le « choc économique » attendu, il est nécessaire d'anticiper les besoins d'un raccordement ferroviaire pour le transport de marchandise. Pour le développement des activités liées au Port, les réserves foncières sur les espaces portuaires doivent être affectées aux activités nécessitant le recours aux équipements portuaires (proximité de l'eau et transbordement..), afin de gérer dans le temps ses capacités de développement. Pour les autres activités, l'organisation de l'arrière-pays du port reposera notamment sur un espace d'activité à Cave-La Palme. Enfin la création d'une plate forme multimodale constitue un point clé de la réussite du projet.



Légende

-  Aéroports
-  Liaisons depuis et vers les aéroports à renforcer
-  Couloir méditerranéen
-  Liaisons ferrées à renforcer pour matérialiser le couloir méditerranéen (LGV, RER de la Narbonnaise...)
-  Projet d'extension vers l'Espagne
-  Port-La-Nouvelle
-  Rayonnement et ouverture en Méditerranée
-  Le Grand Narbonne, coeur d'articulation des liaisons ferrées et routières dans le triangle Toulouse-Montpellier-Perpignan
-  Principaux axes autoroutiers

Favoriser le développement rapide du numérique, levier et condition de développement résidentiel, économique et touristique

- **Renforcer la couverture numérique globale du territoire**

En tant que levier de développement et d'attractivité, le numérique est une priorité affirmée depuis longtemps par le Grand Narbonne. L'amélioration de la couverture numérique à l'échelle du territoire (téléphonie mobile, wifi, internet mobile 4G, fibre optique...) est donc essentielle : un objectif de couverture complète en très haut débit est affiché pour 2020. Cependant, cette ambition ne doit pas amener à un développement « à deux vitesses » du territoire. Aujourd'hui encore, certaines communes rurales disposent d'une couverture numérique limitée et le risque est de créer une fracture entre espaces ruraux et urbains. L'objectif est donc d'augmenter l'accessibilité globale au numérique pour que l'ensemble des habitants, usagers et actifs y gagnent en qualité de vie.

- **Développer les services liés au numérique pour gagner en qualité de vie**

Le Grand Narbonne s'est déjà emparé du développement numérique et ambitionne de renforcer son image de territoire numérique en favorisant les usages dans les différents aspects du quotidien des narbonnais. Le développement des services numériques doit permettre de faciliter les échanges et la compétitivité économiques, d'améliorer l'accès aux services publics et privés qu'il s'agisse de démarches administratives, de santé, de culture, de mobilités, de sports et de loisirs, d'éducation... C'est bien la qualité de vie au quotidien qui peut être améliorée mais également pour les touristes la capacité à accéder à des expériences touristiques innovantes (à l'image des applications « La Narbonnaise Surprenante Méditerranée »).

- **Permettre aux entreprises de gagner en compétitivité en proposant des solutions adaptées pour un accès au numérique**

Au-delà des objectifs de couverture numérique du territoire, le Grand Narbonne s'attache à trouver des solutions pour les entreprises, notamment en création, pour qui l'accès au numérique est une condition indispensable à leur réussite.

Le Grand Narbonne veille tout d'abord à l'amélioration de la desserte des espaces d'activités économiques, qu'il s'agisse de parcs d'activités comme d'espaces situés dans le tissu urbain.

De plus, face à la demande de créateurs d'entreprises, et pour favoriser l'innovation, le territoire participe à la création d'espaces dédiés comme les Fablab et les espaces de coworking et veille à leur raccordement. D'ores et déjà des projets publics et privés ont émergés notamment à Narbonne ; et les projets en cours de Fablab à Leucate notamment et de coworking médical à Roquefort-des-Corbières témoignent de ce dynamisme.

I.2. STRUCTURER LES FILIERES ECONOMIQUES POUR FAIRE FRUCTIFIER LES SAVOIR-FAIRE

A horizon SCoT, le territoire souhaite renforcer sa compétitivité économique grâce à la structuration de filières économiques d'excellence, pour lesquelles il dispose d'avantages comparatifs de taille. En effet, en se basant sur les ressources à disposition, le Grand Narbonne identifie les potentiels de développement ou d'approfondissement des secteurs économiques. Cet accroissement doit permettre au territoire de maintenir son attractivité économique et sa position de pôle d'emploi.

Affirmer un pôle d'emploi rayonnant et attractif

- **Une ambition affirmée en termes de créations d'emplois**

Le territoire du Grand Narbonne s'affirme comme un réel pôle d'emploi ayant une capacité d'attraction sur les territoires voisins, notamment le Lézignanais et dans une moindre mesure l'agglomération Biterroise.

Le territoire entend dynamiser son rayonnement économique et met en œuvre une stratégie économique permettant de renforcer le dynamisme et la compétitivité des filières du territoire, accompagnée par une réflexion foncière et immobilière pour l'accueil des emplois.

Compte tenu des flux démographiques du territoire, et de la part des actifs dans la population, afin de maintenir le taux de concentration de l'emploi, une création de 10 000 à 11 000 emplois doit être favorisée à 2040.

Cette dynamique repose sur une stratégie de structuration et de diversification des filières par l'innovation permettant de créer de nouveaux emplois de production et de service, en amont ou en aval de l'activité existante. Cette évolution sera progressive et repose également sur la diversification des qualifications et une augmentation du niveau de formation. Elle est aussi dépendante de l'attractivité résidentielle pour des populations aux profils diversifiés et aux niveaux de qualification élargis.

Par exemple dans le domaine de la croissance verte, et notamment en lien avec la production d'énergies renouvelables, le Grand Narbonne a vocation à accueillir des entreprises de recherche-conception. A ce titre, le territoire a vocation à se rapprocher du pôle de compétitivité Derbi et du cluster CEMATER, tous deux dans le domaine des énergies renouvelables. De même pour la filière glisse, au-delà des emplois liés aux activités de loisirs, il s'agit de développer des formations, des activités de recherche également mais aussi l'artisanat ou la petite industrie pour la fabrication de matériel spécialisé.

A ce titre les coopérations et synergies avec les territoires voisins sont essentielles. Les travaux engagés avec l'association Cœur de Languedoc (actions Business d'Oc par exemple) participent d'ores et déjà à cette démarche.

- **Soutenir la création d'entreprises et l'installation des talents sur le territoire au travers de structures d'accueil adaptées**

Afin d'obtenir les résultats de création d'emplois et de diversification verticale, le territoire appuie et accompagne la dynamique de création d'entreprises. Riche de plusieurs structures (pépinières, couveuses, hôtels d'entreprises) telles que Innoveum, Eole et Nucleum, le Grand Narbonne entend

renforcer sa position comme territoire d'accueil et de foisonnement pour les créateurs-entrepreneurs. Il s'agit en priorité d'accueillir les talents en lien avec les filières du territoire, sans pour autant fermer la porte aux projets novateurs et prometteurs. Aussi, la vocation du Grand Narbonne est de continuer à proposer ces services, les faire connaître à l'échelle de la Région pour attirer les investisseurs et entrepreneurs, et appuyer plus particulièrement l'installation des entreprises sur le territoire une fois sorties des structures d'accompagnement.

Poursuivre la structuration des filières du territoire

- **Le nécessaire renforcement par des relais de croissance directs et indirects de la filière touristique et l'économie résidentielle**

Le Grand Narbonne est un territoire fortement marqué par le développement du tourisme dans le cadre du programme Racine. Toutefois, si les stations littorales reconnues jouent un rôle moteur essentiel dans la création de richesse sur le territoire, l'effet levier reste contraint par la saisonnalité, qu'il s'agisse des emplois directs comme ceux indirects liés à l'économie résidentielle qui pourraient se mutualiser.

Atteindre une performance plus importante de ces filières implique de travailler sur 4 objectifs :

- Renouveler et renforcer la capacité d'accueil en variant les types d'hébergements et les expériences sur le territoire (innovation) à la fois sur les sites touristiques reconnus mais aussi en élargissant l'offre à l'ensemble du territoire dans les villages, à Narbonne et dans le cadre de l'émergence de nouveaux espaces littoraux ou rétro-littoraux comme la Palme, les villages du Minervois.
- Démultiplier les activités culturelles, sportives et de loisirs en visant à la fois habitants et touristes afin d'augmenter le taux de présence annuel
- Utiliser le marché du tourisme comme effet levier dans le renforcement des autres filières (cf ci-dessous) qui à leur tour joueront un rôle attractif dans la perception du territoire mais aussi dans les services rendus et la création de valeur ajoutée
- Diversifier en gamme l'offre sans pour autant renier les fondements du projet Racine dont les éléments constituent un patrimoine physique et immatériel.

L'augmentation du taux de présence et la diversification en gamme sont des enjeux déterminants pour le développement de l'économie résidentielle.

L'attractivité du centre ville de Narbonne et des autres centres-villes dépendra également de la capacité à structurer les autres filières économiques pour élargir la population active du territoire et les ressources économiques dont il dispose, au-delà des touristes.

Le but est autant de dynamiser le centre de Narbonne qui a vocation à constituer un attracteur majeur du territoire, que les centres villes et villages, et l'élargissement des activités économiques résidentielles du littoral au delà des seuls mois de saison estivale.

- **La filière Vigne & vin et le développement plus général des productions salicoles, agricoles et halieutiques de qualité**

La prédominance de la viticulture sur le territoire narbonnais en fait une filière historique, qui est déjà bien organisée avec de nombreux acteurs établis sur le territoire. L'objectif est de conforter cette position et de stimuler les démarches déjà engagées visant à améliorer la reconnaissance de ces productions locales (notamment AOP et IGP) tout en diversifiant les activités associées. Ainsi il s'agit de promouvoir les engagements pour une amélioration de la qualité de la production et des méthodes utilisées mais aussi les projets oeno-touristiques ou visant à faire découvrir les savoir-faire. En effet, l'oenotourisme se développe sur le territoire et se révèle très porteur : labellisation Vignobles et

Découvertes en 2012, projet d'oenotourisme au Capitoul, projet au domaine de Ceyleran... La multiplication de ces démarches peut permettre d'augmenter la lisibilité du Grand Narbonne et d'attirer des publics spécifiques.

Par ailleurs, bien que l'exportation des produits soit indispensable pour la filière, les liens en filière courte doivent également être renforcés, notamment pour répondre à la demande des habitants ou visiteurs vers davantage de traçabilité et de qualité.

Enfin, le territoire entend garder sa position d'excellence sur les techniques environnementales en lien notamment avec le Laboratoire de Biotechnologie de l'Environnement de l'INRA. La prise en compte des effets du changement climatique est également une priorité à l'image du déplacement des vignes de l'Hérault vers la Clape.

Ce renforcement de la filière s'insère dans une approche globale de valorisation et de développement d'autres productions locales primaires (agricoles, salicoles et halieutiques). En lien avec l'art de vivre et la santé, la capacité du territoire à offrir des produits de qualité corrélés à la culture gastronomique méditerranéenne s'inscrit dans une attractivité durable et spécifique au territoire. Ces productions ont vocation à se développer aussi au travers des circuits courts en intégrant le développement de la transformation artisanale. Elles complètent une offre de qualité locale concourant au bien vivre, à la santé et à l'art de vivre Narbonnais (se reporter au 2.3 Valoriser les ressources pour le bien-vivre).

- **La filière Environnement et croissance verte et bleue**

Le territoire possède de grandes ressources écologiques et environnementales. Afin de concilier préservation du cadre environnemental et développement économique, le Grand Narbonne se positionne sur la croissance verte et bleue : il est d'ailleurs engagé dans la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et définit par ailleurs sa stratégie au travers du Plan Climat Air Energie Territorial et de la démarche Cit'ergie.

Pour cela, le territoire s'engage dans la transition écologique et énergétique avec pour objectif de créer une filière économique par le biais de différents moyens :

- Tout d'abord la production d'énergies renouvelables : l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) se développe avec notamment des projets innovants sur les étangs ou sur les plans d'eau de carrière (Raissac d'Aude) et des projets de serre photovoltaïque à Bize Minervoises ou à Leucate par exemple. Le territoire se démarque notamment avec le projet d'éolien offshore flottant au large de Gruissan, Leucate et Port-la-Nouvelle et inscrit sa stratégie éolienne dans la continuité avec d'autres projets comme la modernisation des mats existants. Pour cela, le territoire est accompagné par la Charte de développement éolien du Parc Naturel Régional et du Grand Narbonne.
- Ensuite la transition énergétique dès l'échelle du bâti, avec un accompagnement auprès des publics concernés pour la réhabilitation et la mise en place d'un cadastre solaire pour aider à une vision globale. L'enjeu est de permettre aux entreprises artisanales de monter en compétence sur ces savoir faire et de développer ces marchés.
- Enfin la valorisation des ressources dans le cadre d'une économie circulaire, avec en priorité la valorisation des déchets (sur le site de l'éco pôle Lambert devant accueillir un centre de tri ainsi que le BioRessourceLab avec Suez, l'INRA et le Grand Narbonne visant à la valorisation des déchets) mais aussi avec des projets de chaufferies bois ou la récupération des eaux des stations d'épuration pour l'irrigation des vignes.

• La filière Glisse et vent

S'inscrivant dans la continuité de la croissance verte la ressource du vent, au-delà de l'éolien, a permis au littoral narbonnais de construire une réputation dans le domaine de la glisse (kite et wind surf). Il bénéficie désormais d'une exposition médiatique importante avec l'accueil de plusieurs événements de renommée internationale. Cette filière nourrit également le développement touristique et permet notamment d'élargir la saisonnalité étant donné que les périodes les plus propices pour le vent sont au printemps et à l'automne. Le territoire entend donc structurer et faire grossir cette filière par le biais de plusieurs leviers :

- En s'attachant à faire connaître les spots de glisse et améliorer leur qualité d'accueil, comme c'est le cas à Fleury (aménagement, stationnement, écoles dédiées, etc...).
- En identifiant les projets (d'équipements ou en lien avec la formation) pouvant être accueillis sur le territoire
- En développant des activités de productions en lien avec la glisse : un projet de Fablab et/ou d'hôtel d'entreprises à Leucate a justement vocation à inciter l'installation d'entreprises dans ce domaine

Cette démarche est notamment accompagnée le Plan Glisse du Grand Narbonne jusqu'en 2020.

• La filière Culture et patrimoine

En raison d'un héritage antique important, d'un patrimoine architectural historique notamment religieux de grand intérêt et d'un patrimoine paysager remarquable, la filière culturelle et patrimoniale est particulièrement cohérente et constitue un levier d'attractivité touristique et résidentiel de taille. Ainsi, l'objectif est de poursuivre la stratégie du Grand Narbonne, proactif en ce qui concerne la préservation et la valorisation des sites.

Tout d'abord, en termes de patrimoine archéologique, le futur musée de la Narbonne Antique (Narbo Via) constitue un projet phare sur lequel capitaliser, mais cette filière doit aussi permettre de créer des synergies entre les différentes communes, puisque beaucoup possèdent des traces de ce passé (par le biais d'une mise en réseau des différents sites par exemple dont le musée Amphoralis).

Par ailleurs, la valorisation du patrimoine bâti et paysager a vocation à être renforcée par une approche d'appropriation et de découverte : pour cela, les espaces de découverte et d'interprétation de la nature sont à favoriser :

- à l'image de la Maison de la Clape, du site du Grand Castelou, le domaine de Sainte-Lucie, du projet de valorisation du Port Mahon à Sigean, le domaine de l'Oustalet à Fleury, le domaine du Rec d'Argent en lien avec la réhabilitation du cimetière marin à Gruissan mais aussi les nombreux autres sites du Conservatoire du Littoral gérés par le PNR...
- A l'image également des cheminements reliant villages de montagne, patrimoine religieux ou grand et petit patrimoine historique, canal du midi, équipements liés au patrimoine immatériel qu'il s'agisse de savoir faire, de gastronomie, de spiritualité (chemin de Saint Jacques) etc.

Ces actions ont pour but de renforcer l'appropriation du patrimoine par la population résidente, participer à leur bien-être et leur qualité de vie ; et de diffuser au travers de cette culture une vision du territoire qui intéresse les touristes au-delà d'une approche de simple « consommation de points d'intérêts ». Le réseau des maisons de parcours est exemplaire à ce titre, de même que les nombreux événements menés sur le territoire par le Grand Narbonne, le PNR ou les partenaires (Tempora, Paysages en chantiers...).

Ce thème est également développé au paragraphe 3.3 Proposer des aménagements de qualité et innovants, socles d'attractivité - Valoriser les paysages naturels et bâtis. La valorisation du patrimoine, dans une logique touristique et économique, ne doit cependant pas s'opposer à la préservation des sites.



- **La filière Santé et bien-être**

Le Grand Narbonne fait de la santé et du bien-être de ses habitants une priorité.

Mise en exergue par des projets récents (tels que le pôle santé de Montredon-des-Corbières et l'étude des indicateurs de santé et bien-être développés par le Grand Narbonne), cette ambition doit trouver une réalité économique par le développement des activités en lien avec la santé, notamment sur un territoire vieillissant, mais désireux de continuer à accueillir de jeunes actifs.

Une augmentation des services à la personne dans le domaine de la santé et du bien être est un objectif fort qui doit aussi être accompagné par l'installation de nouveaux équipements.

De nombreux projets s'inscrivent dans cette perspective : nouveaux centres sportifs ou bien de thalassothérapie, projet de clinique de traitement du psoriasis, etc..

La structuration de cette filière est liée non seulement à l'augmentation du niveau de service médical et paramédical dans une logique de prévention mais elle nécessite aussi l'organisation de passerelles avec les activités primaires (manger sain), la croissance verte et la question des mobilités car le contexte environnemental constitue un élément clé du bien-être et de la prévention des risques sanitaires.

- **La filière numérique**

Le territoire dispose déjà de nombreuses entreprises et activités liées à la filière numérique. L'objectif, là encore en coopération avec les territoires voisins, est de mettre en place des synergies entre les acteurs et d'affirmer un pôle numérique à l'échelle de la Région.

La filière numérique a également vocation à se renforcer par l'innovation et l'expérimentation en lien avec les filières citées précédemment. Elle constitue par ailleurs un atout majeur pour ces filières et nourrit leur développement et leur diversification.

I.3. AMELIORER LA LISIBILITE DES ESPACES ECONOMIQUES POUR GAGNER EN ATTRACTIVITE

Convaincu que sa croissance ne dépend pas uniquement de ses ressources endogènes mais également de sa capacité à créer des synergies avec les territoires voisins, le Grand Narbonne affiche une ambition de lisibilité économique, pour permettre une plus grande attraction auprès des différents acteurs économiques. Cette lisibilité doit permettre de cristalliser les flux sur le territoire grâce à une organisation des pôles économiques cohérente et grâce à un rapprochement entre formations et entreprises dans les domaines d'excellence du Grand Narbonne. Par ailleurs, l'ouverture du territoire sur ses voisins doit permettre d'augmenter sa capacité à se définir comme destination touristique globale au cœur de la Région Occitanie.

Affirmer une organisation économique au service d'une lisibilité et d'une attractivité renforcées

- **Dessiner une armature de pôles économiques cohérente pour un maillage du territoire**

L'offre économique sur le Grand Narbonne s'est développée au fil des années selon les besoins. Aujourd'hui, l'objectif du territoire est de donner une lisibilité aux différents pôles économiques, de valoriser des spécificités tout en organisant une irrigation globale et de proximité.

L'armature économique suivante a vocation à répondre à ces objectifs :

- **Pôle majeur du développement économique Narbonnais** : la commune de Narbonne centralise une majorité des activités économiques du territoire, réparties entre zones d'activités et activités dans le tissu urbain. La variété et quantité des activités et des types d'offres sont caractéristiques des pôles principaux des agglomérations répondant à la demande interne et externe au Grand Narbonne. Cette position a vocation à être renforcée en optimisant l'utilisation des espaces, en renforçant les vocations et en améliorant encore la qualité des aménagements notamment pour les espaces plus anciens. Le développement économique du tertiaire (pas seulement commercial) dans le tissu et le centre ville constitue également un objectif important même s'il est parfois contraint par la configuration du bâti.
- **Pôles secondaires** (Gruissan, Sigean, Port-La-Nouvelle, Leucate, Névian-Montredon-des-Corbières) : répartis sur le territoire selon une logique de captation des flux et d'équilibre territorial, ces pôles devront affirmer leur position pour l'accueil des emplois. Pour cela, la question de l'accessibilité des zones d'activités est une priorité, tout autant que la complémentarité avec les activités présentes dans le tissu urbain. En plus de leur rôle pour l'organisation interne du Grand Narbonne, ils affichent une capacité de rayonnement à l'échelle des territoires voisins.
- **Pôles d'appui complémentaires** (Coursan, Fleury, La Palme/Caves, Bize-Minervois et St Marcel sur Aude) : ces pôles viennent appuyer le développement du territoire et jouent un rôle de complémentarité par rapport à un pôle plus important. En effet, le pôle de La Palme est amené à jouer un rôle d'arrière-port, avec une croissance associée à celle de Port-La-Nouvelle. Ce pôle est associé directement à celui de Caves, représentant un potentiel de développement important à l'avenir et idéalement localisé en sortie d'autoroute. En appui au pôle de Narbonne et bénéficiant du dynamisme de l'A9 et la D6009, les pôles de Coursan et Fleury se démarquent. Le pôle de Fleury fait également relai avec Gruissan en termes de développement touristique. Bize-Minervois et St Marcel

sur Aude jouent un rôle structurant d'irrigation du nord de l'agglomération, en lien avec Narbonne pour St Marcel, ou bien dans la zone d'influence de la D5 pour Bize Minervois.

- **Communes d'irrigation économique de proximité** : certaines d'entre-elles possèdent des zones d'activités (à vocation majoritairement artisanale) qui sont amenées à se maintenir pour assurer une offre de proximité. Par ailleurs, afin de renforcer le rôle des centralités et leur dynamisme, les activités présentes dans le tissu urbain, notamment commerciales, sont à préserver. A noter également que les activités de viti-viniculture, agricoles et de tourisme irriguent l'ensemble du territoire et ont vocation à être soutenues.

- **Définir des vocations pour des espaces économiques lisibles**

Afin de gagner en lisibilité, le territoire affirme des vocations à certains espaces économiques. Cela a pour avantage de donner une meilleure visibilité aux entreprises souhaitant s'installer mais aussi de créer des synergies entre les différentes entités en présence.

- **Les pôles à vocation généraliste** (Narbonne, Sigean, Coursan, Bize-Minervois et St Marcel sur Aude) : Ces pôles accueillent à la fois des activités de productions, industrielles et tertiaires (y compris commerciales). Ils jouent un rôle structurant pour l'équilibre de l'offre d'emploi et des activités en lien avec les axes de transports. Ils ont ainsi une fonction vitrine, associée aux déplacements.
- **Les pôles possédant une dominante spécifique affirmée** (Port-La-Nouvelle, La Palme et Névia/Montredon-des-Corbières) : Ces pôles, bien que pouvant accueillir ou accueillant déjà diverses activités, sont amenés à affirmer une spécificité économique, permettant de renforcer leur positionnement à une échelle extraterritoriale. Ainsi le pôle de Port-La-Nouvelle présente une spécificité industrialo-portuaire, et le secteur de Caves - La Palme peut jouer un rôle d'arrière port, notamment pour la logistique en lien avec l'autoroute. Quant au pôle en devenir de Névia/Montredon-des-Corbières, les activités de santé et de logistiques sont priorisées.
- **Les pôles à vocation littorale en diversification** : Les stations littorales du territoire se sont développées en lien avec l'économie touristique. Elles ont vocation à conserver cette particularité, tout en cherchant à diversifier leurs activités, en lien avec les ressources offertes par le littoral (vent pour la filière glisse et éolien, soleil, mer, salins...) et à engager une requalification, notamment de leur offre d'hébergement.

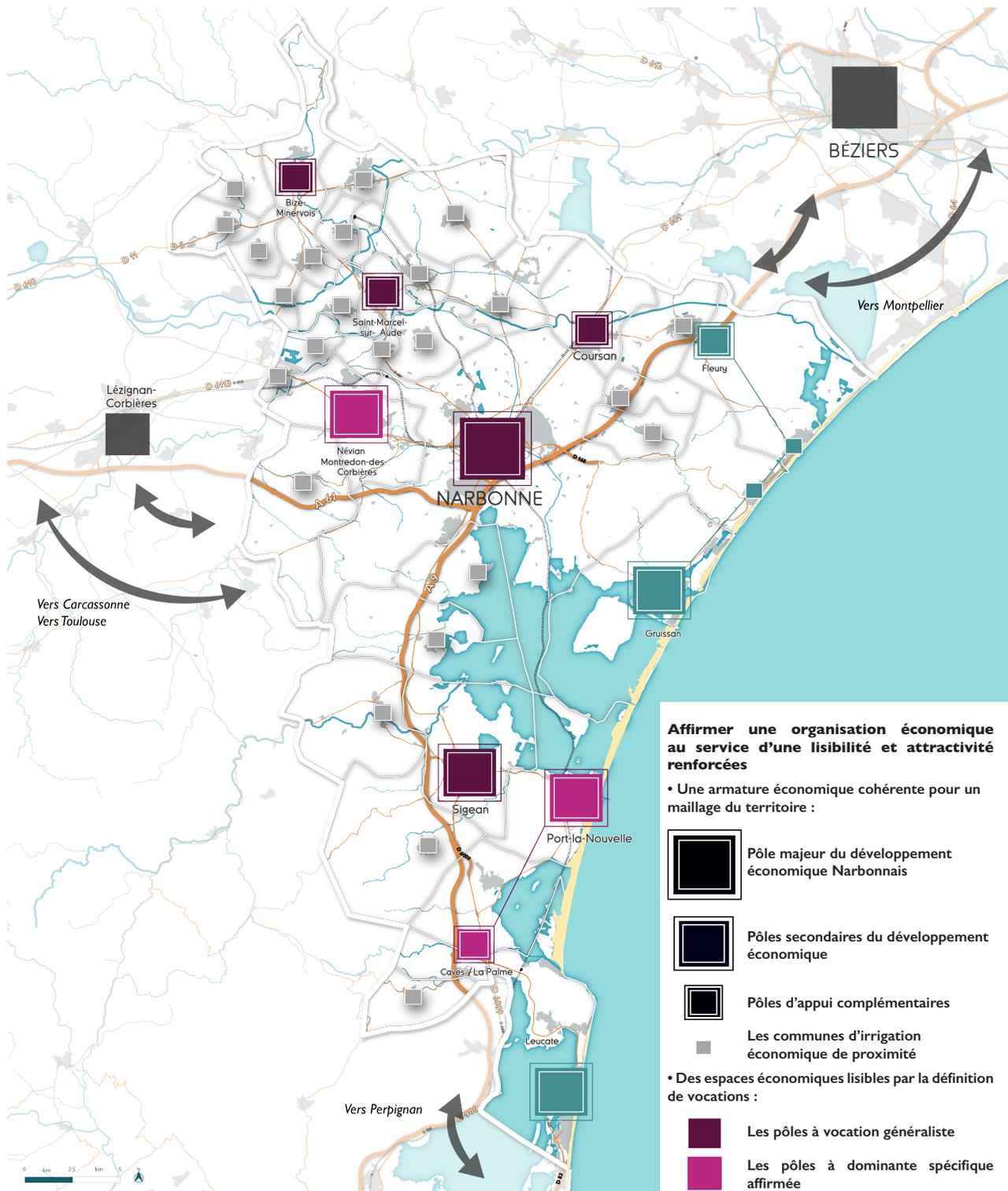
- **Adapter les produits fonciers et immobiliers aux besoins**

Les besoins des entreprises ne se limitent pas au foncier, surtout dans un contexte de maîtrise de la consommation d'espace.

Permettre l'accès à des services soit sur site, soit à proximité, et permettre aux entreprises d'évoluer rapidement en fonction de leur croissance (surtout pour les jeunes créateurs) sont aujourd'hui les conditions essentielles pour l'implantation des entreprises. Ainsi, le raccordement numérique et l'accès aux flux pour certains types d'activités sont recherchés.

Faciliter les parcours « résidentiels » des entreprises nécessite le développement d'une offre locative. Quant aux services attendus ils peuvent correspondre à des services pour l'entreprise comme pour les salariés ; ils peuvent être des services « urbains » comme des services en zone commerciale ou d'activité.

Cette diversité est essentielle et encore plus particulièrement pour toutes les activités d'innovation, de recherche ou de qualifications élevée. La proximité ou l'insertion d'une offre immobilière en centre-ville est la clé de l'attractivité.



Développer l'offre de formation en lien avec les filières du territoire

- **Accueillir des formations en lien avec les filières du territoire**

Le Grand Narbonne souhaite étoffer son offre de formation et l'orienter vers les filières stratégiques qu'elle développe. Il s'agit en priorité des formations portant sur le tourisme et l'évolution de ces métiers (montée en gamme, diversification des métiers, adaptation aux outils numériques...), les énergies renouvelables, le numérique (en particulier sur le déploiement et l'entretien des réseaux ou le développement d'applications...), ainsi que les autres filières évoquées précédemment (l'environnement, la santé par exemple).

Au-delà de la création d'une offre spécifique sur le territoire, des partenariats avec les pôles universitaires voisins doivent être envisagés (formations à distance ou antenne décentralisée...). L'objectif est de permettre aux jeunes du territoire de se former dans les secteurs économiques locaux et ensuite d'y rester pour leur parcours professionnel.

- **Accompagner la liaison entre formations et monde professionnel**

Afin de faciliter l'insertion professionnelle et de créer des emplois sur le Grand Narbonne, en lien avec ces formations et donc avec les filières, il convient d'encourager la création de synergies entre monde professionnel et formations. Cela passe tout d'abord par la localisation préférentielle des formations à proximité immédiates des entreprises du même domaine mais aussi par le soutien à la création d'entreprises et l'appui à la recherche. A ce titre, la stratégie du Grand Narbonne peut prendre appui sur l'existant : Parc Méditerranéen de l'Innovation sur lequel est implanté le laboratoire de l'INRA, une pépinière et un hôtel d'entreprise. Par ailleurs, les partenariats entre les entreprises et les formations (du territoire ou non) doivent être encouragés.

S'affirmer comme destination touristique

- **Construire une destination touristique complète**

Le Grand Narbonne propose un large panel d'expériences touristiques grâce à une diversité de paysages et de sites patrimoniaux, culturels et de découverte. Au-delà du tourisme littoral et de sa renommée grâce à ses stations et aux canaux, il s'agit pour le territoire de construire une identité touristique propre. Cela se met en place grâce à des opérations marketing (à l'image de La Narbonnaise Surprenante Méditerranée, Grands Sites Occitanie), le recours à des outils numériques et innovants pour proposer une expérience spécifique et une mise en cohérence intercommunale de l'offre touristique. L'objectif est donc de diffuser l'offre touristique sur le rétro littoral et les espaces ruraux en capitalisant sur leurs atouts paysagers et patrimoniaux (cf. 2.1 Conserver une dimension de proximité par un maillage de commerces, d'équipements et services pour tous – « Diffuser le développement touristique »).

- **Elargir les cibles touristiques**

Afin de pérenniser l'attractivité touristique territoriale et de la diffuser à l'ensemble du Grand Narbonne, il convient de diversifier l'offre touristique, que ce soit en gamme d'hébergement, type d'activités, expériences innovantes, etc... Cela doit permettre d'attirer des publics plus variés, participant à cette construction d'une destination « globale » mais aussi d'élargir le tourisme à l'année (notamment par l'événementiel). Pour atteindre cet objectif, des coopérations doivent être envisagées à plus grande échelle, soulignant un patrimoine commun ou des expériences similaires, permettant ainsi d'élargir l'horizon des publics touristiques. La labellisation Grands Sites d'Occitanie, le Parc Naturel Régional, le Plan Littoral 21 ainsi que les actions de communication grand public « Paysages en Chantier » sont donc des supports pour la création de partenariats.

AXE II. Attirer par la qualité

Un territoire où l'art de vivre s'affirme au service du bien-vivre

De la diversité de ses paysages, son réseau de canaux et de rivières, la richesse de sa biodiversité, la culture méditerranéenne et par la dimension de proximité qui ressort de l'animation de ses cœurs de villes, le Grand Narbonne attire d'ores-et-déjà les résidents et visiteurs par sa douceur de vivre. Il s'agit aujourd'hui d'intensifier ce bien-vivre, d'en faire un axe moteur et caractéristique du territoire, en jouant notamment sur les leviers différenciés des espaces narbonnais, entre agglomération, stations balnéaires et villages vigneron.

2.1. CONSERVER UNE DIMENSION DE PROXIMITÉ PAR UN MAILLAGE DE COMMERCE, D'ÉQUIPEMENTS ET SERVICES POUR TOUS

La présence de commerces, d'équipements et de services au sein des bourgs est source d'attractivité pour les territoires. Or, bien que principalement structuré autour du pôle central de Narbonne, le territoire narbonnais demeure multipolaire, avec une offre répartie sur l'ensemble du territoire permettant ainsi de répondre aux besoins des touristes comme des résidents permanents. Il s'agit de conserver cet atout, qui permet dans le même temps de maintenir une certaine autonomie vis-à-vis des pôles urbains environnants tels que Béziers, Agde et Perpignan.

Proposer une offre d'équipements pour répondre à une diversité de besoins

- **Diversifier l'offre pour répondre aux besoins des résidents permanents comme des visiteurs, et à toutes les classes d'âge**

Le Grand Narbonne est un territoire touristique, en témoigne la claire prédominance des services aux particuliers, marquée sur la bande littorale. Si les résidents permanents peuvent également en bénéficier, il s'agit de conserver une diversité dans l'offre afin de pouvoir répondre à des besoins plus occasionnels voire rares.

De même, les besoins des ménages évoluent selon les âges, ce qui demande une offre services diversifiés (crèches, maisons de santé, assistantes maternelles...) pour y répondre sur le long terme, en lien avec les cycles de vie des habitants et usagers, et donc favoriser la mixité générationnelle du territoire.

- **Développer l'offre selon une logique intercommunale, de complémentarité pour un accès facilité à tous**

Différents espaces de vie composent le Grand Narbonne. Cette structuration de proximité, essentielle à l'attractivité, est l'un des fils rouges du développement. Ainsi, le maillage d'équipements doit se penser en lien avec les mobilités et selon une logique intercommunale (comprenant les espaces voisins de l'agglomération), via la mutualisation de certains services, qui permet de conserver certains équipements dans un contexte financier souvent contraint (cuisines mutualisées entre EHPAD et écoles, maisons de santé pluridisciplinaires...) et de renouveler les usagers dont les besoins évoluent

au cours de la vie (maintien des classes, des places en EHPAD...) Ainsi sera garantie une offre équilibrée et complémentaire sur le territoire, à même de répondre aux besoins du plus grand nombre.

Notamment, il s'agira d'organiser l'accessibilité à l'offre de santé et en particulier au futur pôle santé de Montredon-des-Corbières, ayant vocation à desservir l'ouest du territoire, en complémentarité de l'offre de santé existante au sein des communes (hôpital de Narbonne...).

- **Etoffer une offre d'équipements en lien avec les filières et savoir faire du territoire**

Des équipements sportifs / culturels / de santé viendront compléter l'offre existante, en lien avec les savoir faire émergents sur le territoire pour donner corps à cette identité territoriale en consolidation.

En effet, comme développé au sein de la partie 1.2 « Structurer les filières économiques pour faire fructifier les savoir-faire », le Grand Narbonne souhaite conforter sur son territoire différentes filières, naissantes ou existantes. Des formations, complémentaires à celles proposées aux alentours et spécifiques à ces filières d'excellence, pourraient voir le jour, en particulier dans le domaine de la glisse, du tourisme, du numérique, des énergies renouvelables... et prendre appui sur l'offre d'équipements.

- **S'appuyer sur le tissu associatif, dense, pour une animation du territoire et un renforcement de la sociabilité au sein des espaces de vie**

Il s'agit d'encourager ces fenêtres de sociabilité et d'accroche locale en organisation l'occupation temporaire d'espaces publics dans le cadre d'événements, la mise à disposition d'équipements publics ou de locaux pour les associations... Par exemple, les associations sportives (rugby) constituent des vecteurs de sociabilité forts et contribuent à l'identité et à l'animation du territoire.

- **Développer les équipements « métropolitains » pour contribuer à l'attractivité globale du territoire à l'échelle régionale**

Au delà des équipements et services de proximité, qui font vivre le territoire au quotidien, il s'agit également de le donner à voir depuis l'extérieur, via une offre d'équipements métropolitains, points d'entrée sur le territoire. Ainsi, les équipements tels que le futur musée Narbo Via en construction en 2018, le restaurant des Grands Buffets, l'Abbaye de Fontfroide, ou la réserve de Sigean constituent de réels attracteurs depuis l'extérieur, attisent la curiosité des visiteurs en étant par eux même des destinations. Une veille sur les besoins de ces équipements métropolitains sera nécessaire pour accompagner leur développement sur le long terme et ainsi contribuer à leur attractivité.

Diffuser le développement touristique

- **Articuler le tourisme de littoral et d'arrière-pays, pour une destination « complète »**

La nécessaire complémentarité des services concerne également les équipements touristiques, variés selon les formes de tourisme proposées. Si la frange littorale du territoire a vocation à développer davantage des équipements sportifs en lien avec les activités nautiques et maritimes, il conviendra de s'appuyer pour l'ensemble du territoire sur des équipements et aménagements valorisant la nature : bases VTT balisées, itinéraires de randonnée comme le futur GR78 passant par Sainte-Valière..., la vigne, la culture et l'histoire. Ainsi, le Narbonnais demeure pluriel et fait de cette diversité un levier

d'attractivité fort, à destination d'une variété de publics, jouant à la fois sur un tourisme local (comme le projet de parc de loisirs à Coursan) que sur des attracteurs de plus grande ampleur (Narbo Via...).

- **Faire du Canal du Midi et du tourisme fluvial un vecteur de développement touristique**

Les différents canaux (du Midi, de la Robine, de Jonction) et cours d'eau qui irriguent le Grand Narbonne participent fortement de l'image véhiculée par le territoire et de son identité. Ils constituent en ce sens des portes d'entrée sur la Narbonnaise, participant à la diffusion du tourisme sur l'ensemble du territoire. Qu'il s'agisse des aménagements à développer à leurs abords (promenade et pistes cyclables, alignements d'arbres, création de passerelles pour optimiser les parcours...), de la qualité des paysages traversés ou encore des éléments de patrimoine (moulins, ponts en pierre...) qui viennent marquer les perspectives, les cours d'eau et canaux représentent un fort potentiel touristique à exploiter davantage sur le territoire.

Dans cette perspective, la création de ports de plaisance et sites d'embarquement complémentaires, la valorisation du patrimoine des canaux (écluses, ponts...) et le développement de services adossés, sont des opportunités à étudier pour affirmer le tourisme fluvial comme vecteur de développement touristique. Le port du Somail, point de départ de nombreuses croisières, constitue dans ce cadre un attracteur touristique notable dont il conviendrait de favoriser le développement, avec ses éléments de patrimoine (pont vieux, glacière, chapelle...), ses restaurants et commerces

- **Faire connaître et faciliter les parcours autour de thématiques touristiques**

Dans la continuation de la démarche « La Narbonnaise, surprenante Méditerranée », des parcours thématiques, reliant les espaces du territoire, permettent de souligner ses différents visages, la pluralité de ses atouts (sites archéologiques, œnotourisme, découverte autour des canaux et de l'eau...). Les maisons de parcours proposent elles-aussi des itinéraires, venant étoffer ce maillage : maison de la Clape autour de la nature ; maison Bonnal « canaux et rivières » au Somail autour de la culture, musée Amphoralis autour de l'archéologie... Il s'agit de poursuivre cette logique de maillage touristique/thématique du territoire. Proposer au visiteur des boucles est également un moyen de lui faire découvrir des sites non envisagés a priori, grâce à leur connexion à d'autres attracteurs. Le numérique constitue dans ce cadre un levier important, permettant de faire connaître le territoire et de proposer des expériences innovantes aux visiteurs, par le biais d'itinéraires géolocalisés, de points d'information par « QR codes », les visites virtuelles (aujourd'hui proposées pour différents sites de la Narbonnaise), etc.

- **Améliorer l'accessibilité des espaces touristiques**

La création de réseaux touristiques suppose également leur accessibilité, pour tous types de mobilités, et notamment les modes actifs (vélos, marche, fluvial, maritime via les ports de plaisance...). Le projet de développement devra donc veiller à articuler préservation des sites et de leur environnement d'implantation et fréquentation touristique / usage pour qu'ils deviennent des attracteurs durables et reconnus pour le territoire.

- **Diversifier l'offre touristique notamment par une montée en gamme**

Au-delà des thématiques, la diversification de l'offre touristique peut également passer par une diversification et un renforcement des gammes, entre tourisme « simple » et services de luxe. La montée en gamme initiée notamment par les domaines œnotouristiques ou la création d'hôtels étoilés (comme le 4 étoiles de l'île du Gua, au bord d'une écluse sur le Canal de la Robine à Narbonne)

enclenche aujourd'hui une dynamique nouvelle attirant de nouveaux publics, que le projet de développement entend faire fructifier afin de démultiplier l'attractivité du Narbonnais. Les projets de requalification des stations littorales, de modernisation / extension des ports de plaisance comme à Port Leucate, participent aussi d'une diversification de l'offre touristique.

S'adapter aux besoins en commerces en privilégiant la proximité et l'animation des cœurs de ville

- **Maintenir la diversité et la proximité commerciale dans les cœurs de ville**

L'animation commerciale des centres anciens est l'un des vecteurs d'attractivité des villes et villages. La mission centres anciens menée par le Grand Narbonne, à laquelle de nombreuses communes adhèrent, témoigne de la préoccupation des élus sur les centres-villes et sur la pérennité de leurs commerces, sources d'animation et de sociabilité pour les habitants et touristes. Il s'agit également de favoriser de nouveaux types de commerces, comme les points de vente de productions locales permettant leur valorisation via l'aménagement d'emplacements spécifiques, ou les commerces ambulants, en émergence sur le territoire (wine trucks...) qui permettent notamment la desserte de bourgs non ou peu pourvus en commerces.

Favoriser la fréquentation des commerces de centre-ville est également un levier pour les maintenir, par exemple via une gestion du stationnement, la piétonisation de certains linéaires commerciaux, l'implantation commerciale sur des espaces de flux, la mixité fonctionnelle entre commerces, équipements et habitat...

- **Trouver un équilibre entre commerces de centre et de périphérie**

Afin d'éviter une concurrence entre les commerces de centralités et les pôles commerciaux de périphérie, il est indispensable de chercher les complémentarités entre les deux espaces, permettant de répondre aux besoins diversifiés des chaland. Une armature commerciale sera définie au sein du DOO afin de préciser les localisations préférentielles du commerce, et ainsi proposer une organisation commerciale cohérente à l'échelle de l'agglomération et en lien avec les territoires voisins. L'objectif est notamment de limiter les déplacements contraints grâce à une offre commerciale équilibrée, d'éviter l'évasion commerciale vers les pôles extérieurs au territoire (Lézignan, Claira/Perpignan, Béziers) et donc consolider l'appareil commercial du Grand Narbonne.

Dans un objectif d'optimisation de l'espace, seront étudiées les possibilités de réorganisation commerciale / réutilisation de friches pour accueillir de nouveaux commerces avant toute nouvelle création de zone commerciale en périphérie.

2.2. DEVELOPPER DES MOBILITES INNOVANTES ARTICULEES AVEC LES ESPACES DE VIE DU TERRITOIRE

Elaborer une stratégie globale au sein du Grand Narbonne a pour objectif un développement d'ensemble, diffusé à tous les espaces, ce qui suppose également de penser les connexions entre les bassins de vie, leur articulation. Aujourd'hui, l'usage de la voiture individuelle prédomine largement dans les déplacements des habitants et des touristes, entraînant des effets de congestion routière (notamment en période estivale), des problématiques d'accessibilité et de stationnement, mais aussi de santé, liées à la qualité de l'air (ozone), et venant alors questionner la qualité du cadre de vie. Le Grand Narbonne s'engage donc dans une réduction de cette dépendance, via la promotion de nouveaux modes de déplacements, variés, permettant une autre manière de découvrir le territoire et de se l'approprier, et entraînant une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Proposer des mobilités alternatives à l'usage individuel de la voiture carbonée

- **Maintenir voire étoffer l'offre de transports alternatifs, en faisant sa promotion et en développant l'intermodalité**

Les gares du territoire constituent des espaces d'articulation des flux et des points d'entrée principaux sur le territoire. Il s'agit de développer l'intermodalité de ces secteurs clés pour faciliter l'utilisation de nouveaux modes de transports, alternatifs à la voiture individuelle. La simplification du « système modal », en veillant à articuler les horaires et fréquentations et en créant des espaces de stationnement pour différentes mobilités (parkings relais ; stationnement vélos ; bornes de recharge électriques...), est en effet un levier fort pour inciter les usagers à davantage utiliser les transports en commun et modes de transports alternatifs.

En fonction des besoins des usagers, le maillage du territoire en transport en commun sera maintenu, et étoffé dans la mesure du possible dans les espaces les plus denses et les nouveaux quartiers pour les relier au centre-ville.

Afin de compléter l'offre des lignes interurbaines, certains nouveaux horaires viennent se greffer via le Transport A la Demande (TAD). Il s'agit de maintenir cette offre, plus adaptable aux besoins des usagers, même si aujourd'hui encore peu utilisée.

Le territoire s'engage également progressivement dans le covoiturage (avec 2 aires à Narbonne) et l'autopartage (avec la mise à disposition de 10 voitures par l'agglomération via Modulauto). L'implantation de nouvelles aires de covoiturage sera favorisée à proximité des nœuds de communication (routes départementales, sorties d'autoroute, gares, ZAE, secteur sud de Narbonne, futur pôle santé de Montredon-des-Corbières...).

L'objectif est d'encourager ces pratiques, en communiquant sur ces différentes offres, à destination des personnes non véhiculées comme des automobilistes qui peuvent envisager de partager leur trajet, et d'être en veille sur les nouvelles solutions émergentes. Les connexions inter-villages, aujourd'hui peu développées, pourront ainsi se renforcer.

Par ailleurs, le Grand Narbonne s'équipe en bornes de recharge électriques (44 en 2018, réparties sur l'ensemble de l'agglomération). La mise en œuvre de nouveaux modes de déplacement sera ainsi envisagée sur le territoire, comme par exemple les moteurs à hydrogènes, les routes de 5^{ème} génération ou les véhicules autonomes, induisant des aménagements à anticiper.

- **Articuler les mobilités développées avec l'armature urbaine du territoire**

L'offre de mobilités doit correspondre aux besoins et usages des utilisateurs. Dans cette optique, une articulation avec l'armature urbaine, économique et de fonctionnement du territoire sera recherchée. Ainsi, des nœuds de mobilité, à proximité des espaces de flux, pourront concentrer différents modes de déplacements pour fluidifier les circulations au sein du Grand Narbonne.

- **S'appuyer sur le numérique pour consolider de nouveaux usages**

Qu'il s'agisse de faire la promotion des mobilités nouvelles, ou de favoriser la mise en réseau des utilisateurs (comme la plateforme de covoiturage du département de l'Aude, ou encore le développement d'applications), le numérique pourra constituer un appui pour consolider cette offre nouvelle, et ainsi changer progressivement les pratiques. Lors de la période estivale, les applications et réseaux numériques peuvent en effet constituer une opportunité pour organiser les flux de façon plus efficiente et ainsi améliorer l'accessibilité du territoire (informations données aux utilisateurs en temps réel...).

Développer des modes doux pour un territoire pratiqué, approprié

- **Poursuivre les aménagements facilitant la pratique du vélo occasionnellement comme au quotidien**

Des pistes cyclables, véloroutes et voies vertes maillent d'ores-et-déjà le territoire. Via la poursuite de ce réseau et l'aménagement de traversées sécurisées de villages, la pratique du vélo (« classique » comme électrique) pourra être davantage encouragée, aussi bien pour les déplacements de loisirs que les trajets quotidiens domicile-travail. Le renforcement des liaisons douces (notamment en centre-bourgs pour des espaces apaisés), ainsi que leur connexion avec les grands itinéraires existants, à l'échelle intercommunale, (euro-veloroute de la Méditerranée EV8, la littorale, la V80 Canal des deux mers), sont envisagés par certaines communes du Grand Narbonne, ayant pour ambition de ne plus dissocier la pratique de loisirs des mobilités quotidiennes, contribuant ainsi à l'attractivité résidentielle du territoire.

Ainsi, sont en cours de réflexion : un projet de liaison douce Cuxac d'Aude – Coursan – littoral le long de l'Aude, des projets de voies douces le long des lagunes, et entre Port-la-Nouvelle et Narbonne en passant par Sigean, un projet de voie cyclable et de promenade le long de l'ancienne voie ferrée reliant Narbonne à Bize-Minervois.

- **Redonner une place au piéton**

Les aménagements différenciés visant à sécuriser les piétons, la piétonisation partielle ou temporaire (comme par exemple le dimanche) de rues dans les centres anciens (lorsqu'elle est envisageable) ou la création de trottoirs est un levier pour rendre les centralités plus attractives et donc animées.

Il s'agit également de travailler à l'accessibilité piétonne dans des espaces où la voiture est omniprésente, comme les zones d'activités économiques ou encore certains secteurs-gares ; la question de la sécurisation des piétons doit y guider l'aménagement.

A plus grande échelle, les itinéraires de promenade se multiplient à destination du touriste comme du résident. Les canaux constituent d'ailleurs des cheminements privilégiés pour les piétons comme pour les cyclistes : espaces de promenade et de détente prisés, ils donnent à voir le paysage, et des aménagements simples (bancs, signalétique...) peuvent accentuer ces appropriations.



Via une sécurisation et une signalétique adaptée, l'aménagement d'espaces publics le long des itinéraires et/ou des opérations de communication, il s'agit en effet de valoriser ces parcours qui donnent à voir le territoire et permet son appropriation, comme la route des vins à Fleury qui relie différents domaines, le chemin de Compostelle, le sentier du littoral...

- **Elargir les déplacements fluviaux aux trajets quotidiens**

Avec 39 000 passages par les écluses du Canal du Midi et de la Robine en 2016, le tourisme fluvial confirme son attractivité. Ce mode de déplacement, mettant en scène le territoire, pourrait également être utilisé pour des usages plus quotidiens, jusqu'aux déplacements domicile-travail, mais aussi pour le transport de marchandises. Le Canal du Midi pourrait en effet être envisagé comme un axe de transport fret, notamment pour les colis lourds. Une étude des Voies Navigables de France est en cours pour identifier la part de report modal sur les voies d'eau, en interconnexion avec les ports de Sète et Port-la-Nouvelle, avec l'utilisation potentielle d'un quai à Sallèles-d'Aude.

2.3. VALORISER LES RESSOURCES POUR LE BIEN-VIVRE

Le territoire bénéficie d'une variété de ressources dont la combinaison est atypique. C'est sur ce socle naturel et paysager, ainsi que sur les activités associées que le Grand Narbonne fonde une grande partie de son attractivité. L'améliorer passe donc nécessairement par la poursuite de la préservation et la valorisation de ses ressources, via une gestion durable et respectueuse de l'environnement dans lequel les développements et usages de l'homme s'inscrivent. C'est ainsi que le territoire pourra s'affirmer comme un espace de bien-vivre, anticipant son développement par une approche systémique et durable dans laquelle la qualité de vie est intimement liée à la préservation des milieux et des ressources naturelles, à la prévention des risques et des nuisances.

Préserver la fonctionnalité écologique du Grand Narbonne

- **Intégrer les développements dans un système écologique global, aux espaces imbriqués.**

Le territoire du Grand Narbonne, avec les différents milieux qui le composent présente une mosaïque d'écosystèmes naturels diversifiés, où chaque espace est en interdépendance avec son environnement. Les impacts directs comme indirects des projets de développement doivent donc être anticipés afin de limiter les pressions vouées à se poursuivre en raison du contexte attractif de l'agglomération, et ne pas mettre en péril l'équilibre environnemental du territoire, à l'origine d'une biodiversité et d'une mosaïque de milieux riche et unique.

Le Grand Narbonne envisage l'ensemble des projets d'aménagement dans une perspective de solidarité écologique, laquelle prend en compte les interactions entre les écosystèmes et les activités humaines. Ainsi les données environnementales sont positionnées au même titre que les autres éléments stratégiques envisagés pour la réussite des projets, dans la démarche de conception et de mise en œuvre des projets. Les conséquences dommageables sur la qualité des milieux et des ressources sont évitées ou réduites, voire compensées par la restauration d'autres espaces dans les cas où il n'apparaîtrait pas d'alternatives raisonnables à des impacts prévisibles sur les milieux naturels.

- **Articuler le projet de développement avec la trame verte et bleue du territoire, garantissant une bonne gestion des espaces**

La trame verte et bleue du territoire, que les documents d'urbanisme locaux préciseront à leur échelle, est un outil permettant d'assurer cet équilibre environnemental, en identifiant les espaces à haute valeur écologique à préserver des développements, mais également les continuités écologiques les reliant, assurant ainsi le déplacement des espèces et donc leur pérennité. S'il ne s'agit pas de mettre sous cloche ces espaces, le projet a pour ambition de préserver leurs fonctionnalités écologiques et le maintien des usages associés, dans une vision globale, dynamique et durable du territoire.

Certains milieux présentant des enjeux forts en termes de biodiversité sont à protéger en priorité, en raison de leur rareté sur le territoire, de la richesse biologique qu'ils hébergent ou de leur vulnérabilité : en particulier, les milieux dunaires ainsi que les milieux aquatiques et zones humides, les graus, le système lagunaire. Ces espaces sont définis comme « réservoirs de biodiversité » de la trame verte et bleue du territoire (réservoirs principaux de la carte de principe). Ils sont composés des espaces déjà couverts par un inventaire (ZNIEFF) un plan de gestion durable (Natura 2000, sites du conservatoire du littoral) ou une protection environnementale (réserves naturelles, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, etc.)



D'autres espaces naturels remarquables sont à préserver en raison de leur valeur écologique et paysagère : en particulier les milieux ouverts de type garrigues et pelouses sèches et les mosaïques agricoles où s'imbriquent des parcelles cultivées à des éléments naturels (« autres réservoirs de biodiversité » sur la carte de principe de la trame verte et bleue).

La trame verte et bleue du SCoT identifie également des connexions entre les espaces naturels remarquables ; celles-ci constituent les corridors écologiques nécessaires au bon fonctionnement écologique du territoire. Les connexions écologiques du SCoT sont déjà identifiées par le Plan du Parc Naturel de la Narbonnaise dans la partie du territoire qu'il couvre. Certaines de ces connexions qui sont soumises à de fortes pressions par les infrastructures ou l'urbanisation nécessitent une attention particulière.

D'autre part, pour réduire l'effet barrière pour certaines espèces induit par l'éclairage nocturne et pour répondre aux enjeux de maîtrise de l'énergie, la réduction de la « pollution lumineuse » est un objectif à poursuivre, comme le font plusieurs communes dans le périmètre du Parc Naturel de la Narbonnaise et hors de ce périmètre (Fleury d'Aude, Peyriac de Mer, Portel des Corbières, Narbonne, Sainte-Valière).

- **Ménager les milieux riches et sensibles en gérant la fréquentation touristique**

L'objectif est de concilier les usages des espaces avec leur bon état écologique et leur qualité paysagère. Les choix d'aménagement doivent assurer l'équilibre entre la protection de milieux et la fréquentation des espaces qui présentent des attraits touristiques et des valeurs d'aménités comme c'est le cas du Massif de la Clape, ou encore de sites du Conservatoire du Littoral : les options d'aménagement pourront porter par exemple sur une hiérarchisation des cheminements afin d'éviter leur multiplication, sur l'organisation de la signalétique et des informations, sur les stationnements, etc. Dans cette perspective, les enjeux et préconisations issus des chartes paysagères élaborées sur le territoire sont des outils à mobiliser pour choisir des options d'aménagement permettant la conciliation entre fréquentation touristique et qualité paysagère des milieux.

- **Préserver les relations amont-aval et terre-mer**

Une grande partie du territoire du Grand Narbonne forme un système Mer-Littoral-Terre où s'enchevêtrent des échelles et fonctions écologiques interdépendantes. La qualité globale de ce vaste système humain et écologique dépend en grande partie des actions de gestion mises en œuvre. Les collectivités sont engagées dans des actions de maîtrise des rejets dans les lagunes et les cours d'eau, et des dispositifs partenariaux d'accompagnement des acteurs du territoire concernés par ces espaces visant à améliorer la qualité des pratiques.

La pêche lagunaire et les activités de conchyliculture ont une vocation prioritaire sur l'ensemble des étangs (Bages-Sigean, Salses-Leucate, La Palme, Ayrolle, Campagnol, Gruissan, Grazel). Aussi, les usages balnéaires, touristiques et ludiques doivent être encadrés de manière à garantir la préservation d'une faune et d'une flore variées sur l'espace terrestre comme dans les lagunes, et de façon à régler les potentiels conflits d'usages.

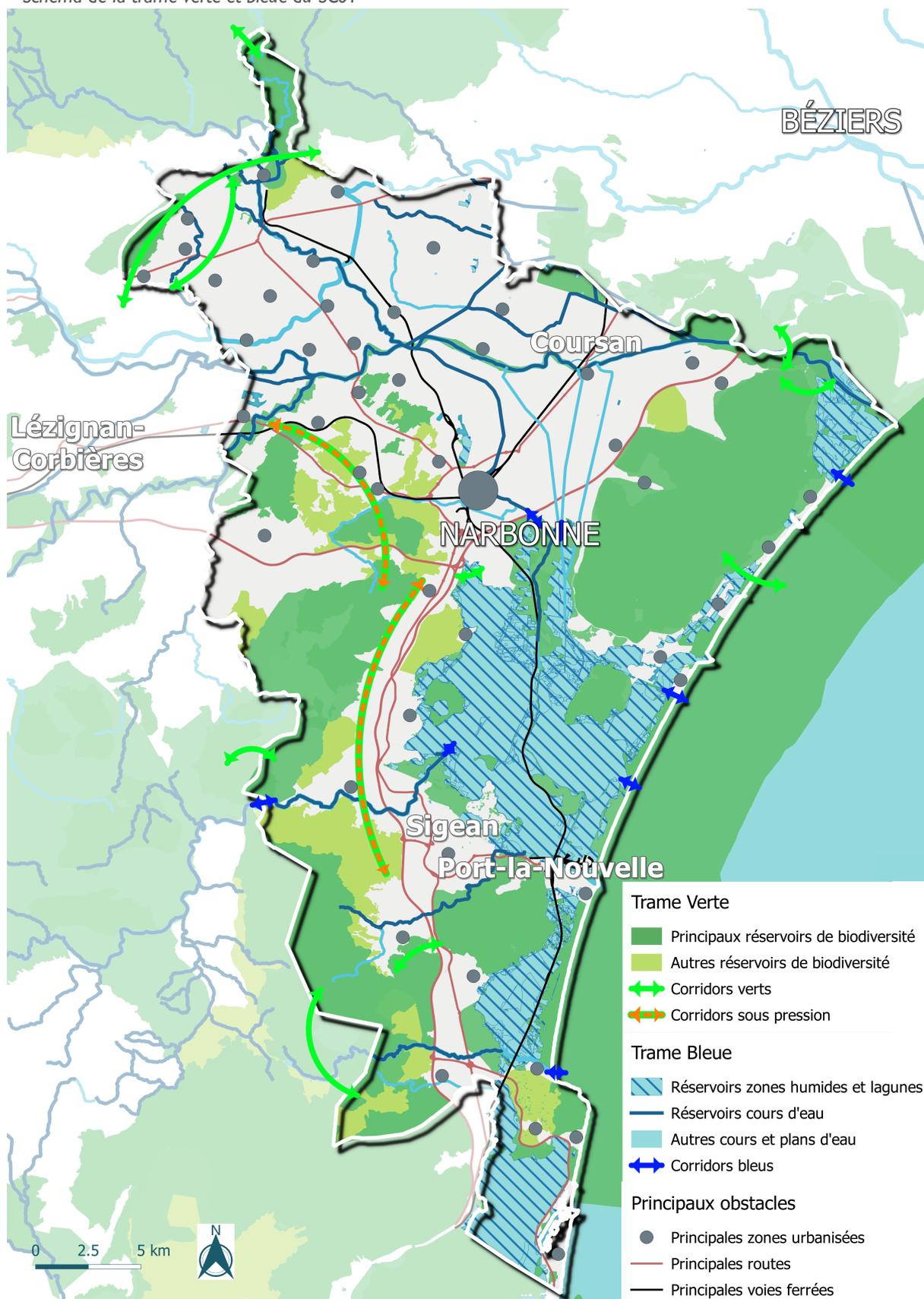
Le bassin hydrographique de la basse vallée de l'Aude se mobilise, au travers des SAGE et du Plan de Gestion de la Ressource en eau (PGRE), afin de converger vers le rétablissement d'un équilibre durable besoin-ressource. Dans ce cadre, le Grand Narbonne favorise l'adaptation, avec l'ensemble des acteurs du territoire, des usages au regard des capacités de la ressource, dans un contexte de déficit de la ressource en eau tel qu'identifié par le PGRE pour le bassin versant de l'Aude.



- **Poursuivre la trame verte et bleue dans les espaces urbanisés**

Pour une symbiose affirmée entre ville, village et nature, élément essentiel d'un cadre de vie de qualité, une continuation du maillage écologique doit s'effectuer au sein du tissu existant. Une attention peut alors être portée au sein des nouvelles opérations d'aménagement (qui peuvent constituer une opportunité pour requalifier les lisières urbaines, interfaces entre espaces urbains et agricoles/naturels, via la plantation de haies, d'aires de jeux, de jardins familiaux, et de cheminements pour les piétons/cycles par exemple), mais également au sein du tissu existant, pour créer espaces de respiration, linéaires de haies ou d'arbres, création de jardins partagés..., relais pour la biodiversité dans les espaces urbains. Les cours d'eau qui traversent certains bourgs sont également un support intéressant d'aménités.

Schéma de la trame verte et bleue du SCoT



Cette carte constitue une carte de principes, non transposable à une échelle cartographique précise.

- **Poursuivre le développement des circuits courts et des filières locales**

Leviers de promotion du territoire, de développement économique local et d'offre alimentaire de qualité, la structuration des circuits courts sous différentes formes (vente directe, caves, AMAP...) est un objectif que les élus du narbonnais souhaitent intensifier. Certaines orientations du Programme Agricole Stratégique du Grand Narbonne en témoignent (axe 6 « Circuits de proximité et alimentation » et axe 7 « Agritourisme et valorisation des productions locales »).

La demande des consommateurs pour davantage de proximité avec les producteurs, pour une traçabilité des produits, s'accroît en effet, aussi bien de la part des résidents que des touristes désireux de découvrir le territoire et son patrimoine gastronomique. Il s'agit donc de veiller à donner de la visibilité aux producteurs locaux, en encourageant le maraîchage à proximité des centres, aménageant des emplacements dédiés au sein des espaces publics, favoriser leur mise en réseau et leurs liens avec de nouveaux acteurs (distributeurs, industrie agroalimentaire, institutionnels pour une intégration dans la restauration collective...)... Les projets comme le centre ostréicole de Leucate ou encore de valorisation des salins de La Palme (à la suite de celle des salins de Gruissan) participeront également de la promotion des productions locales.

Le développement des circuits courts passe aussi par une structuration / consolidation des filières agricoles au sein du territoire, permettant d'organiser la production (et d'en rendre ainsi certaines viables), de regrouper l'offre, de transformer et distribuer au sein du Grand Narbonne.

- **Favoriser une offre alimentaire de qualité**

Les producteurs bio se font de plus en plus nombreux au sein du territoire, en lien avec une demande croissante de la part des consommateurs. L'engagement marqué du territoire dans des agricultures de qualité se perçoit également au travers de la promotion de signes de qualité comme les AOC et IGP, la limitation de l'utilisation de phytosanitaires par certains viticulteurs... Il s'agit d'encourager ces initiatives en leur donnant de la visibilité (réseau d'acteurs, promotion des produits et actions...) vers une offre alimentaire diversifiée et qualitative.

- **Préserver les espaces agricoles productifs et les activités associées**

Face à la pression urbaine, mais aussi dans un contexte de dérèglement climatique qui questionne de plus en plus l'approvisionnement en eau et entraîne la salinisation de certaines terres, il est nécessaire de veiller à la préservation des espaces agricoles et viticoles, socles de l'identité et de l'économie du Grand Narbonne.

Cette préservation doit à la fois concerner les espaces en eux-mêmes mais également les usages associés (ce qui sous-entend une garantie de l'accès au foncier et bâti agricoles pour les jeunes agriculteurs pour faciliter leur installation, une articulation des développements urbains et du bon fonctionnement des exploitations...), et se penser sur le long terme, dans une vision évolutive. Des outils fonciers, de gestion de l'espace, pourront notamment être mobilisés pour favoriser la poursuite de ces activités (conventions avec la SAFER et l'EPF Occitanie, Zones Agricoles Protégées, Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains...).

Dans le cadre du Programme Grand Narbonne Agriculture, le territoire prévoit la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à l'installation agricole et d'aménagement des sites agricoles, via un

« espace test agricole », tourné vers le maraîchage et permettant aux porteurs de projets de développer leur activité en bénéficiant de l'appui de l'agglomération.

- **Reconquérir et valoriser les friches agricoles**

Deuxième « culture » du territoire, les friches agricoles ont pour origine des parcelles trop petites ou peu accessibles pour les exploitants, une absence de reprise de certaines exploitations, une rétention foncière de la part des propriétaires conduisant à un abandon des parcelles... Constituant des opportunités foncières certaines, il s'agit de donner à ces espaces inexploités de nouveaux usages : nouveaux types de production en fonction de la qualité agronomique des terres (élevage, maraîchage, arboriculture...), création d'espaces de loisirs (parcours sportifs...) ou naturels contribuant ainsi au bien-être des habitants et visiteurs.

Une valorisation de ces espaces viendra dans le même temps requalifier les paysages et limiter les risques de départ de feu, que la présence de friches agricoles vient alimenter. Dans cette logique, un appel à candidatures a été lancé par le Grand Narbonne pour accompagner des projets visant à donner une seconde vie aux friches agricoles publiques. Par ailleurs, des démarches collectives de reconquête des friches ont été initiées au sein du Grand Narbonne.

- **Encourager la diversification des activités agricoles**

Le Grand Narbonne compte diverses agricultures (melons, truffe, miel, viande de taureaux et de brebis...), même si la viticulture prédomine encore largement. Il s'agit de promouvoir cette diversité, participant de la richesse du patrimoine agricole et alimentaire narbonnais.

Par ailleurs, l'idée de diversification des activités agricoles intègre également le développement d'activités accessoires à l'agriculture, comme la production d'énergies renouvelables (méthanisation, bois énergie...) et le tourisme (hébergements, visites à la ferme...), permettant aux agriculteurs d'élargir leurs activités et sources de revenus.

Renforcer l'image d'un territoire de santé et de bien être par un cadre de vie cohérent

- **Poursuivre les actions de prévention des pollutions et nuisances**

Dans un contexte de développement urbain s'appuyant sur des villes et villages déjà équipés en assainissement collectif, il s'agit à l'avenir de poursuivre le raccordement au réseau collectif des futures opérations. Ainsi, les développements urbains s'assurent des capacités suffisantes des équipements d'épuration et des milieux récepteurs.

De plus, le territoire renforce la prévention des pollutions diffuses, notamment au moyen de la Trame Verte et Bleue, en maintenant voire en recréant des espaces végétalisés qui ont une fonction de filtre, dans la perspective d'un bon état des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Ainsi, de manière globale, le SCoT met en œuvre les dispositions du SDAGE et des SAGE pour traiter des problématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques.

En matière de déchets, il est essentiel d'accompagner le développement résidentiel et économique par des actions permettant de réduire les déchets à la source, tout en disposant des équipements nécessaires à leur traitement.



Territoire de flux traversé notamment l'autoroute et un réseau de routes bruyantes, le Grand Narbonne doit également prendre en compte la connaissance des nuisances sonores (carte de bruit stratégique, classement sonore des infrastructures...) pour ne pas aggraver l'exposition des habitants.

- **Veiller à la bonne qualité de l'air**

La santé territoriale passe aussi par une qualité de l'air assurée pour ses habitants et usagers. Les développements urbains doivent alors être pensés en lien avec les axes, équipements et activités émetteurs de potentielles pollutions, pour ne pas exposer les personnes et les biens. Une amélioration de la qualité de l'air doit être recherchée, notamment via une dépendance moindre aux énergies fossiles (dynamique dans laquelle s'engage le territoire) et le développement de mobilités innovantes, s'imposant comme alternatives solides face à la voiture individuelle (mobilités douces comme le vélo et la marche, mais aussi routes de 5^{ème} génération, moteurs à hydrogènes, véhicules électriques...).

- **Favoriser l'accès à la nature et aux paysages du Narbonnais**

La bonne santé et le bien être des habitants passent également par un cadre de vie agréable au quotidien, auquel peut grandement participer une proximité de la nature, qui adoucit alors le cadre urbain (cf. 3.3 « *Proposer des aménagements de qualité et innovants, socles d'attractivité* » - *Valoriser les paysages naturels et bâtis*)

AXE III. Aménager autrement

Un territoire audacieux pour des espaces littoraux, urbains et ruraux renouvelés

A l'horizon SCoT, le territoire est désireux de poursuivre son développement en intensifiant son attractivité auprès des résidents, touristes et entreprises, ce qui suppose d'anticiper les moyens de les accueillir durablement en proposant des espaces qualitatifs et adaptés à leurs besoins. Dans un contexte foncier contraint, de nouveaux modes d'aménager la ville pourront émerger, à la fois dans l'optique d'économiser les surfaces consommées mais aussi de réinvestir des espaces aujourd'hui délaissés contribuant à dynamiser l'ensemble du territoire en y implantant une plus forte densité d'usages.

3.1. ORGANISER LE DEVELOPPEMENT EN PRENANT EN COMPTE LA CAPACITE D'ACCUEIL POUR UN REDEPLOIEMENT MAITRISE ET UNE GESTION OPTIMISEE DES PRESSIONS LITTORALES

Composé de plusieurs espaces de vie aux caractéristiques marquées, le Grand Narbonne présente une architecture territoriale particulière. Il s'agit de valoriser les complémentarités entre chaque espace, selon leurs capacités d'accueil, pour alimenter une dynamique de croissance globale profitant à l'ensemble du territoire, et en articulation avec les territoires voisins. Ce n'est que via l'affirmation de cette armature interne, assignant un rôle différencié aux espaces du territoire, que le projet d'ensemble, partagé, gagnera en cohérence et en efficacité.

Affirmer une armature territoriale pour un développement d'ensemble, adaptée aux capacités de chacun

Les enjeux littoraux, la présence de risques (inondations, submersions, feux de forêts, sécheresse...), l'exceptionnalité environnementale du territoire qui se traduit par de nombreux périmètres de protection et de gestion viennent encadrer les développements futurs du Grand Narbonne, en redessinant sa trajectoire. Des dynamiques internes s'observent en effet, avec un redéploiement progressif du développement vers l'ouest de l'agglomération. Du fait d'un foncier contraint, les logiques de développement doivent alors impérativement s'appréhender à l'échelle pluri-communale, la pression immobilière et foncière se généralisant à l'ensemble du territoire et n'étant plus le fait d'une commune isolément.

Ci-après, la carte du développement identifie les espaces de développement du territoire et au sein de ceux-ci fait ressortir des polarités aux rôles différenciés, que le Document d'Orientation et d'Objectifs viendra préciser :

- Narbonne, qui représente le cœur économique et résidentiel du territoire, au croisement des grands axes de communication. Concentrant une grande partie des flux et de la population, et présentant une économie diversifiée, la commune-pôle représente un réel moteur du développement, à partir duquel se diffuse une dynamique porteuse pour l'ensemble des espaces du SCoT.
- Les stations littorales du territoire, qui contribuent fortement à l'économie du Grand Narbonne (touristique mais aussi industrielle, tertiaire...) et à son image à grande échelle,

- Des communes-pôles (Sigean, Salles-d'Aude, Montredon-des-Corbières, Saint-Marcel-sur-Aude, Sallèles d'Aude) présentant davantage de capacités d'accueil, et qui seront donc amenées à jouer un rôle plus marqué au cours des 20 prochaines années,
- Des villes et villages, tous composants de l'attractivité globale du territoire via la proximité qu'ils proposent, à conserver.

Un projet de croissance assumé mais encadré par l'exigence de qualité

Le territoire s'inscrit dans la dynamique de croissance démographique tendancielle, reflet de son attractivité.

En effet, il est à la fois nécessaire :

- de poursuivre la croissance du territoire tout en la maîtrisant (tendance à environ 1% par an en moyenne sur la période 2020-2040, ce qui équivaut à un léger ralentissement de la croissance, qui était autour de 1,6% en moyenne entre 2006 et 2016) qui permettra par la venue de nouvelles populations (161 000 habitants envisagés à l'horizon 2040 sur le territoire) et de visiteurs de consolider un système économique et social à même de faire face aux enjeux du 21^e siècle,
- de consolider la qualité paysagère et environnementale du territoire comme axe essentiel de la stratégie globale y compris économique.

Cette gestion doit se faire par l'innovation (aménager autrement) mais aussi l'expérimentation.

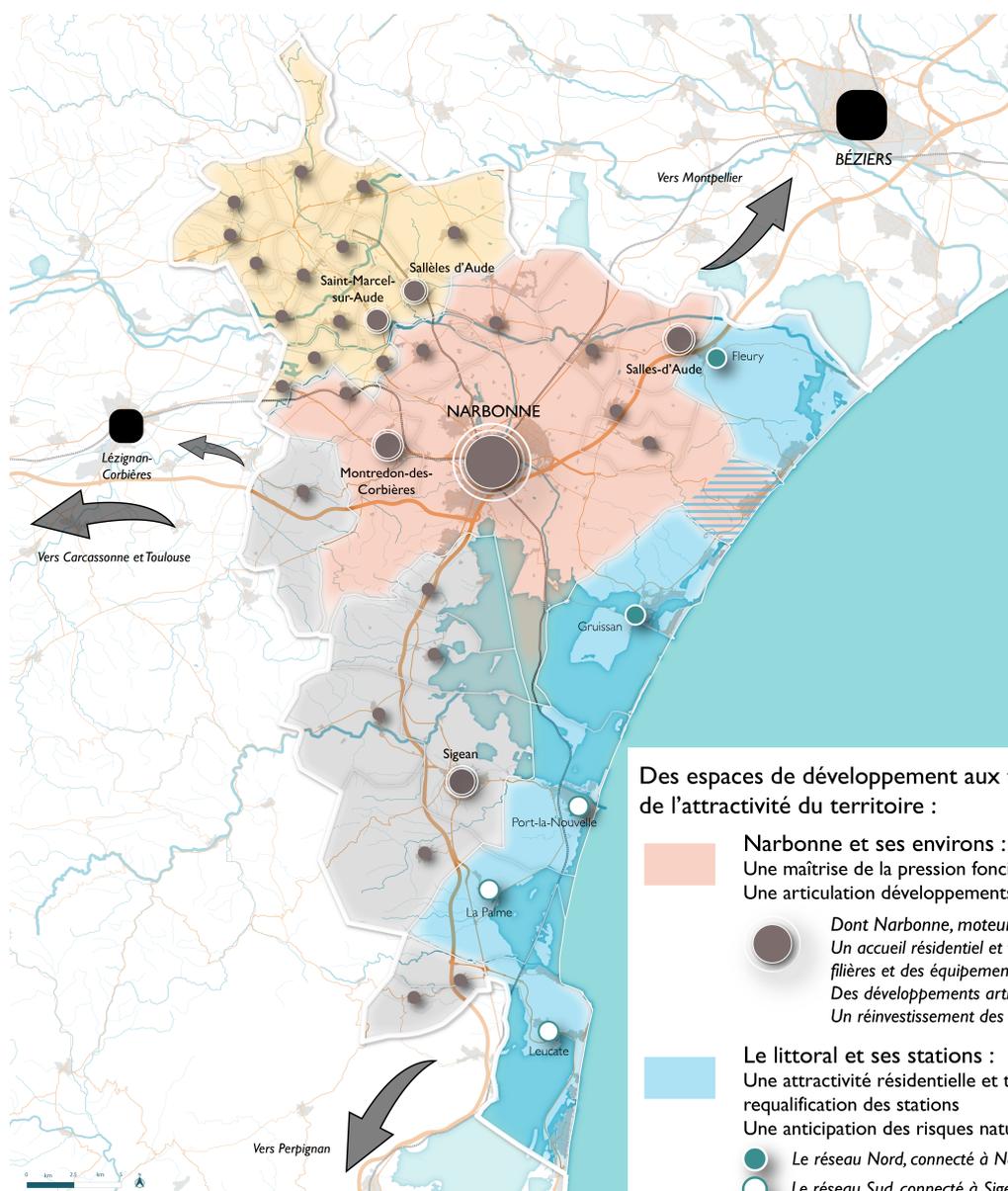
Elle doit également s'adapter dans le temps en articulant les objectifs quantitatifs aux exigences qualitatives que le projet du Grand Narbonne privilégie au service de son art de vivre et de son rayonnement.

Enfin, elle doit s'adapter dans l'organisation spatiale du territoire.

En lien avec les capacités d'accueil différenciées, le poids démographique des polarités identifiées sur la carte ci-avant se renforcera, pour un développement cohérent, durable et porteur pour l'ensemble du Narbonnais.

A l'horizon 2040, le territoire envisage une croissance démographique de l'ordre d'environ 1% en moyenne (différenciée selon les communes) par an, pour atteindre 161 000 habitants. Cette évolution correspondrait à une augmentation d'environ 27 000 – 28 000 habitants en 20 ans.

Les espaces de développement du SCoT



Des espaces de développement aux trajectoires différenciées au service de l'attractivité du territoire :

- Narbonne et ses environs :**
 Une maîtrise de la pression foncière depuis Narbonne et Béziers
 Une articulation développements / risques (PPRI, incendies)
 Dont Narbonne, moteur de développement :
 Un accueil résidentiel et touristique accompagnant le développement des filières et des équipements métropolitains
 Des développements articulés aux risques et à la loi Littoral
 Un réinvestissement des centres avec une requalification de l'existant
- Le littoral et ses stations :**
 Une attractivité résidentielle et touristique renforcée, via notamment une requalification des stations
 Une anticipation des risques naturels
 ● Le réseau Nord, connecté à Narbonne
 ● Le réseau Sud, connecté à Sigean et aux Pyrénées Orientales
- Les Corbières / le Sigeonais :**
 Une valorisation touristique, prenant appui sur une variété de leviers
 Un accueil d'actifs provenant du littoral / Port-la-Nouvelle
- Le Minervois :**
 Un fonctionnement en réseau de villages, en conservant une identité viticole forte et une dimension de proximité
 Une maîtrise de l'urbanisation afin de limiter la périurbanisation
 Une valorisation touristique, prenant appui sur une variété de leviers
- Des communes aux capacités d'accueil plus prononcées
- Les villes et villages du SCoT
- Des coopérations renforcées avec les pôles voisins
- Polarités extérieures au SCoT
- Réseau ferré
- Réseau routier
- Cours d'eau et canaux

Etoffer et diversifier l'offre résidentielle en lien avec les ambitions démographiques affirmées

- **Etoffer l'offre résidentielle en mettant l'accent sur la qualité**

Afin d'accueillir ces nouvelles populations, un besoin d'environ 24 000 logements est estimé à l'horizon 2040, prenant en compte des hypothèses concernant :

- la diminution de la taille des ménages, suivant les tendances nationales,
- l'augmentation des résidences secondaires, en lien avec la stratégie de développement touristique du Grand Narbonne, et couplée à une requalification des stations littorales existantes,
- la remobilisation des logements vacants, levier de redynamisation des centralités,
- les opérations de renouvellement du parc (démolition/reconstruction).

- **Mobiliser et adapter les logements aujourd'hui inoccupés**

Ce besoin résidentiel pourra être satisfait à la fois par des constructions nouvelles, mais aussi par une remobilisation du parc existant. En particulier, le territoire s'engage dans des actions visant à diminuer la vacance, via notamment des opérations de redynamisation des cœurs de ville afin d'augmenter leur attractivité (Mission Centres Anciens du Grand Narbonne, Programme national Action Cœur de Ville à Narbonne, et démarche bourgs-centres de la Région Occitanie...). Il s'agit de poursuivre ces initiatives et d'accompagner les acteurs privés dans la réhabilitation de leurs logements pour qu'ils correspondent davantage à la demande des prospects (performance énergétique, confort, luminosité...) (*voir partie suivante*).

- **Veiller à conserver une mixité dans l'offre de logements pour un territoire ouvert à tous sur le long terme**

Afin de permettre la réalisation de parcours résidentiels complets des résidents et attirer différents profils de ménages sur le territoire, une offre de logements de typologies variées est essentielle : maisons individuelles avec jardins, appartement deux pièces en centre-ville, petits collectifs... Au sein du Narbonnais, les personnes seules représentent plus d'un tiers de la population, ce qui demande en particulier de mettre davantage l'accent sur les logements de petite taille (1 et 2 pièces) pour pouvoir faciliter leur installation.

Afin de garantir également une mixité sociale, l'offre de logements devra se composer de différents produits à même de répondre à des besoins différenciés : logements sociaux, en accession sociale ou libre, locatifs... tout en évitant de concentrer spatialement un type de produit permettant alors de favoriser les échanges et de répartir l'offre. Les programmes visant à requalifier le parc social existant sont également encouragés pour une adéquation plus forte avec les attentes des résidents et une réduction de la vacance dans le parc social.

Il s'agit également d'élargir l'offre résidentielle à des typologies à destination de publics spécifiques (personnes à mobilité réduite, stagiaires, apprentis, saisonniers, gens du voyage...) dont les besoins peuvent nécessiter des aménagements spécifiques.

3.2. OPTIMISER L'ESPACE POUR COMPOSER AVEC LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE NARBONNAIS

Comme avancé dans la partie précédente, le contexte de foncier contraint est indiscutablement à prendre en compte au sein du projet de développement du territoire narbonnais, qui cherche à augmenter son attractivité résidentielle, touristique et économique. Cette spécificité demande en effet plus qu'ailleurs de porter une réflexion sur la manière d'aménager et de construire afin de minimiser les espaces consommés tout en répondant aux besoins des populations actuelles et futures.

Optimiser le foncier déjà urbanisé

- **Adapter le parc existant aux besoins actuels**

Plusieurs outils sont mobilisables pour intervenir sur le parc résidentiel afin de le faire davantage correspondre aux attentes actuelles des ménages et ainsi limiter le phénomène de vacance qui s'intensifie sur certaines parties du territoire narbonnais. Trois Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), portées sur l'habitat privé ancien, ont par exemple été menées à Cuxac-d'Aude, Coursan et à Narbonne dans cet objectif. Comme le montre le cas de Narbonne, une reconduction de ces mesures s'avère parfois nécessaire afin de pérenniser leurs impacts et relancer durablement une dynamique d'attractivité pour les espaces concernés. Deux secteurs de la commune vont par ailleurs bénéficier du programme national Action Cœur de Ville, qui viendra également nourrir ce nouvel élan.

- **Mobiliser prioritairement les disponibilités foncières au sein des enveloppes urbaines**

Les potentiels de création de logements au sein du tissu existant seront prioritairement mobilisés, permettant à la fois de limiter la consommation foncière en extension, mais également de redynamiser certains espaces, de bénéficier d'ores-et-déjà d'une desserte en réseau, de la proximité des équipements et services existants pour les futurs résidents... Un objectif minimum de 50% des besoins en logements à mobiliser au sein de l'enveloppe a alors été fixé, ce qui correspond à un niveau de logements de l'ordre de 12 000 unités environ. Ainsi, seront considérées les dents creuses et friches, les possibles divisions parcellaires, les changements de destination pour accueillir de nouvelles populations. Cet objectif correspond à une moyenne, qui sera différenciée au sein du DOO en fonction des capacités de chaque commune à mobiliser du foncier dans son enveloppe urbaine. Ces capacités varient effectivement selon la densité déjà existante, les contraintes environnementales et l'exposition aux risques (inondations, submersions marines, feux de forêts...), les contextes de rétention foncière, l'existence de fouilles archéologiques...

Cet objectif de mobilisation prioritaire des espaces aménagés (friches, disponibilités restantes au sein des parcs...) vaut également pour les espaces économiques existants, dans un souci d'économies d'espaces et de redynamisation de ces parcs.

Limiter la consommation d'espace afin de lutter contre l'étalement urbain tout en répondant aux besoins liés au projet de développement

- **Limiter la consommation d'espace à vocation résidentielle**

Découlant de l'objectif précédent de 50% du besoin en logement à réaliser au sein de l'enveloppe, un objectif maximal de 12 000 logements environ à réaliser en extension se dessine. Afin de pouvoir estimer le besoin foncier nécessaire pour réaliser ces opérations, un objectif de densité différencié selon les espaces et leurs caractéristiques sera exposé au sein du DOO. Encore une fois, c'est la diversité des formes urbaines (logements individuels, petits collectifs, maisons accolées...) qui permettra d'atteindre un niveau de densité plus élevé sans pour autant perdre en qualité dans les produits proposés.

Le besoin foncier pour mettre en œuvre le projet de développement résidentiel a été estimé à 550 hectares maximum à l'horizon 2040.

Les espaces disponibles étant limités au sein du Grand Narbonne, de nouveaux modes d'habitat et d'aménagement pourront être appréhendés, afin de rendre mobilisables de nouveaux espaces, tout en veillant à ne pas accroître la vulnérabilité des personnes et des biens.

- **Maîtriser la consommation d'espace à vocation économique**

La stratégie économique exposée dans le premier axe du PADD nécessite elle-aussi des besoins fonciers en extension, les disponibilités dans les parcs existants étant aujourd'hui très faibles. Ces besoins ont été évalués autour de 200 hectares à l'horizon 2040.

- **Anticiper les besoins fonciers pour accompagner la stratégie de développement touristique**

Une enveloppe foncière de 50 hectares supplémentaires a été prévue, dédiée aux équipements, en particulier touristiques, qui se réaliseront à horizon 2040. Cette surface inclut à la fois les extensions des équipements d'ores-et-déjà existants pour leur donner plus d'ampleur, et la création de nouveaux bâtiments pour étoffer les services aux résidents et touristes.

- **Rationaliser les espaces en extension par des aménagements durables**

Les développements urbains doivent se faire dans une recherche continue d'optimisation des parcelles, notamment via une réflexion sur le réseau viaire et les circulations associées, la mutualisation d'espaces et d'équipements (stationnement, espaces de restauration, espaces publics...), la diversité des formes urbaines (*voir partie abordant la question de la densité*)... dans une vision évolutive afin d'être en mesure de s'adapter aux besoins des ménages, entreprises et usagers sur le long terme.

Les développements urbains en extension se feront prioritairement en continuité des espaces urbanisés afin de créer des liens de fonctionnalité réels, des synergies entre les espaces nouvellement créés et le tissu existant. Il s'agit également d'une opportunité pour qualifier les franges urbaines, participant ainsi d'entrées de ville attractives, jouant un rôle de couture entre les espaces bâtis et naturels / ruraux (*voir partie suivante*).

- 
- **Privilégier les secteurs d'urbanisation hors des espaces productifs (viticoles, agricoles) du territoire**

Les besoins des exploitations et leur fonctionnement (circulation des engins, accessibilité des parcelles, zones d'épandage...) doivent être pris en compte en amont des développements afin de ne pas entraver les activités viticoles et agricoles et ainsi garantir leur pérennité.

- **S'engager dans une diminution marquée de la consommation d'espace au regard de la période précédente**

Les besoins fonciers totaux en extension s'élèvent donc à 800 hectares à l'horizon SCoT, soit environ 40 hectares par an en moyenne. Entre 2003 et 2015, le territoire du Narbonnais avait consommé 97 hectares par an en moyenne. Les objectifs du SCoT divisent donc par plus de 2 la consommation d'espace réalisée sur la période précédente, traduisant clairement l'engagement du territoire dans une réduction des extensions, et donc une préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Dans cette perspective, le Grand Narbonne s'engage dans une démarche pionnière de « désartificialisation » de certains espaces ayant perdu leurs usages industriels ou urbains, et qui forment des friches produisant une image négative de ces espaces ; leur remise en état naturel ou l'implantation de nouvelles fonctions vont dans le sens de la gestion économe des espaces.

3.3. PROPOSER DES AMENAGEMENTS DE QUALITE ET INNOVANTS, SOCLES D'ATTRACTIVITE

Pour accroître son attractivité, le Grand Narbonne doit valoriser ses espaces existants comme nouvellement créés, bâtis comme naturels. La qualité de son patrimoine et des aménagements constitue en effet un fort levier de valorisation territoriale, contribuant à créer un cadre de vie attractif et agréable pour les résidents, visiteurs, entreprises et usagers.

Rechercher une qualité des aménagements pour les espaces résidentiels et économiques

- **Mettre l'accent sur la qualité et la durabilité des constructions**

De plus en plus, la qualité du bâti constitue un critère d'attractivité aussi bien aux yeux des résidents que des entreprises. Celle-ci peut passer par la qualité des matériaux utilisés (durables, en lien avec l'identité du territoire...), l'intégration de supports d'énergies renouvelables et de nouvelles méthodes constructives (bioclimatisme...), tout en ayant le souci de préserver l'identité architecturale des villes et villages.

- **Intégrer les espaces économiques et résidentiels à leur environnement et au paysage dans lequel ils s'insèrent**

L'objectif est également de veiller à l'intégration paysagère et environnementale des espaces économiques et résidentiels pour ne pas qu'ils ne s'affichent comme des espaces de rupture, sinon qu'ils puissent mettre en avant leur bonne articulation avec leur environnement. Ainsi, la gestion de l'eau, la végétalisation, la mise en valeur des perspectives paysagères, les couleurs utilisées, l'inscription des développements dans la topographie... sont par exemple des éléments à intégrer en amont des opérations, facteurs d'attractivité.

- **Veiller à la lisibilité des espaces**

Au delà de l'échelle bâtie, la notion de qualité passe également par l'aménagement des espaces, lisibles et aisément praticables. La signalétique (indication des espaces de stationnement dans les centres-bourgs, installation de plans en entrée de parc d'activités...) permet ainsi aux usagers de comprendre l'espace et donc de se l'approprier plus facilement. De même, des plans de circulation visant à l'optimisation des flux, pour différents modes de déplacement (poids-lourds, véhicules individuels, modes doux...) sont également un levier pour augmenter l'attractivité d'un espace en le rendant plus lisible. Cette question de la requalification / restructuration des zones d'activités économiques est centrale au sein du Grand Narbonne, afin d'augmenter potentiellement leurs capacités d'accueil, aujourd'hui limitées.

- **Anticiper les besoins des entreprises pour être à même d'accompagner leur croissance sur le long terme**

Les aménagements devront se faire dans une vision prospective, prenant en compte les besoins évolutifs des entreprises afin de permettre la réalisation de leurs parcours résidentiels sur le territoire. Il est en effet nécessaire d'anticiper leurs besoins pour être réactifs et pouvoir adapter l'offre en conséquence.

- **Faire preuve d'innovation dans les aménagements pour une capacité d'accueil et une attractivité résidentielle et touristique accrues**

De plus en plus, les visiteurs et résidents recherchent des expériences résidentielles innovantes, sortant de l'ordinaire. Le peu de foncier disponible peut dans ce cadre constituer une « opportunité » pour le territoire, l'incitant à penser d'autres modes d'aménager, peu consommateurs d'espace ou venant créer de nouveaux espaces : habitat sur pilotis, accueil innovant des camping car sur l'aire des 4 vents et habitat insolite dans l'espace portuaire à Gruissan, habitat flottant à La Palme pour incarner la « station du XXIème siècle »... La valorisation écotouristique du domaine du Grand Castelou, situé en zone inondable, est un exemple de projet conciliant aménagements résilients et bonne gestion des risques sur le long terme, et participant fortement de la découverte/connaissance du territoire et de son attractivité.

Valoriser les paysages naturels et bâtis

- **Préserver la diversité paysagère**

La richesse et la diversité paysagères de la Narbonnaise sont des éléments essentiels de sa reconnaissance et donc de son attractivité, résidentielle et touristique. La mosaïque de paysages, où se côtoient les garrigues, les massifs (Fontfroide, Corbières, Clape), les vignobles, les étangs, les rivières et fleuves (Aude, Cesse et Berre) et le littoral, est ainsi porteuse de valeurs culturelles, de richesses économiques et vectrice d'une image de marque pour le territoire, caractérisée par l'imbrication entre terre et mer, et par une grande diversité d'ambiances et de milieux naturels. De plus, les paysages sont également un support privilégié de biodiversité.

Il est donc essentiel de veiller à préserver cette diversité paysagère dont les contrastes en font toute la richesse. Pour cela, l'objectif est de veiller à la maîtrise de l'urbanisation (notamment sur les lignes de crêtes et sur certains coteaux) et à l'insertion paysagère des nouveaux aménagements (implantations d'éoliennes, infrastructures routières, zones d'activités, secteurs résidentiels, caves viticoles). Une attention particulière sera apportée au sein des zones d'intervention stratégiques identifiées par le Parc Naturel Régional, ainsi que dans et autour des sites classés : Massif de la Clape, Canal du Midi et abords de la Robine.

Parallèlement, il s'agira de préserver la qualité des points de vue tout en mettant en scène les itinéraires de découverte du territoire, en pérennisant les interactions entre le littoral et l'arrière-pays.

Pour mettre en œuvre cet objectif, les principes et enjeux des chartes paysagères (Piémont des Corbières Maritimes et du Piémont de Quatourze, Canal du Midi...) doivent éclairer les choix d'aménagement du territoire (principes d'insertion paysagère des constructions et d'implantation au regard de la topographie, gestion des co-visibilités avec le Canal du Midi, gestion des structures arborées, dégagement de vues depuis les infrastructures, résorption de points noirs routiers, ...)

- **Valoriser la richesse patrimoniale**

Le Narbonnais possède une richesse patrimoniale exceptionnelle à préserver et mettre en valeur. La ville centre est marquée par de nombreux siècles d'histoire (cathédrale Saint-Just-et-Saint-Pasteur, Palais des Archevêques, vestiges de la voie Domitienne, Abbaye de Fontfroide...).

De plus, on retrouve sur l'ensemble du territoire du Grand Narbonne un patrimoine villageois, historique et culturel varié, vecteur d'une identité spécifique à valoriser : architecture vigneronne des villages et circulades, patrimoine fortifié (oppidums, châteaux médiévaux...) petit patrimoine lié à l'activité pastorale (murets de pierres sèches, capitelles...) ou encore lié à l'exploitation des salins et des canaux (martelières, remises de pêcheurs...).

Plusieurs villages adossés au Canal du Midi bénéficient notamment d'éléments patrimoniaux intéressants à valoriser (écluses, quais, ponts, petits ports). La qualité des projets urbains réalisés en co-visibilité du Canal est attendue afin de concilier objectifs de développement et de protection le long du Canal.

La découverte du territoire par les ports, qu'ils soient maritimes (Port-Leucate, Narbonne-plage, Gruissan, Port-la-Nouvelle, Les Cabanes de Fleury), lacustres (La Nautique sur Narbonne, Peyriac-de-Mer, Port-Mahon à Sigean, école de voile de Port-Leucate, base nautique de Bages-Sigean), fluviaux ou encore liés au Canal du Midi, est un axe de valorisation touristique à développer par des aménagements de qualité.

- **Favoriser l'accès à la nature**

Les communes du Narbonnais s'inscrivent dans un cadre paysager exceptionnel. Il s'agit de valoriser cette nature environnante en facilitant l'accès : développement d'itinéraires touristiques, mise en valeur des sites... C'est par exemple l'objet de la charte paysagère du Canal du Midi et de ses abords, ou encore des aménagements réalisés le long de l'Aude pour créer des espaces de promenade et aux abords du Canal du Midi. Cette porosité entre espaces urbains et de nature participe fortement d'un territoire agréable et approprié par les habitants et visiteurs, favorisant le bien-être et la santé (en encourageant la pratique du sport et la détente via ces aménagements). Les aménagements développés pour affirmer ce lien nature/ville devront également prendre en compte les besoins des personnes plus vulnérables (Personnes à Mobilité Réduite, enfants, personnes âgées...)

Il est cependant essentiel de gérer au mieux les fréquentations, notamment touristiques, afin de ne pas menacer l'équilibre des milieux tout en permettant leur accès.

L'accès à la nature peut également se faire via la création d'espaces verts, de respiration en milieu urbain, ainsi que d'alignement d'arbres... participant d'une qualité de vie en ville. Cette trame verte urbaine viendra en accroche, dans la mesure du possible, à la trame verte et bleue globale du territoire, atténuant ainsi les potentielles ruptures écologiques qu'incarnent les agglomérations dans la dynamique écologique du territoire.

- **Accroître l'attractivité des centres anciens et des stations littorales**

La requalification des espaces porteurs de l'identité narbonnaise et contribuant fortement à son image, comme les centres anciens et les stations littorales, est un levier fort pour augmenter l'attractivité de l'ensemble du territoire. Des actions sont d'ores-et-déjà enclenchées par les acteurs du territoire dans ce sens : missions centres anciens prônant la requalification de façades et les rénovations bâties, ambitions soulignées au sein du projet « Grand Narbonne 2030 » vers une nouvelle offre touristique sur la frange littorale...

- **Traiter qualitativement les lisières urbaines pour des entrées de ville qualitatives**

Les entrées de villes sont des espaces stratégiques pour le territoire, car sont les premiers espaces de perception par le visiteur, véhiculant ainsi une première image du territoire. Via la végétalisation, les alignements d'arbres qui guident le regard des automobilistes, une maîtrise des panneaux publicitaires, une harmonisation de la signalétique, l'usage de matériaux de qualité... elles peuvent assurer une transition douce entre espaces naturels et agricoles et espaces bâtis.

3.4. INTEGRER LA GESTION DES RISQUES ET DES RESSOURCES EN AMONT DU DEVELOPPEMENT

A l'image de l'ensemble du pourtour méditerranéen, le territoire du Grand Narbonne est très sensible aux différents risques naturels, du fait des caractéristiques climatiques (sécheresse, pluies violentes...) et morphologiques (lido sableux, réseau hydrographique complexe...). Cette exposition est accentuée par un développement important d'activités anthropiques sur le littoral (urbanisation, tourisme, activités). Aussi, il est aujourd'hui nécessaire de développer une vision prospective permettant d'anticiper les impacts du changement climatique sur les risques. Réduire la vulnérabilité c'est non seulement adapter les constructions et /ou activités mais aussi s'organiser pour faire en sorte de limiter les conséquences négatives de ces risques.

Organiser la prévention et la gestion des feux de forêts

- **Mobiliser les connaissances existantes pour apprécier la défendabilité des projets face au risque incendie**

Face à l'extension rapide des surfaces combustibles (progression notamment des boisements et des friches dans l'arrière-pays...) et à l'aggravation probable du risque incendie en lien avec les effets du changement climatique, il est indispensable de mettre en œuvre dès aujourd'hui les conditions nécessaires à la prévention et gestion de ce risque.

Les connaissances concernant le risque feu de forêt évalué notamment dans le cadre des études sur les massifs de la Clape, Fontfroide Est, Narbonne Ouest, et du littoral Sud Audois, seront prises en compte afin de limiter le risque en articulant les projets urbains et les zones d'aléas.

- **Maintenir des milieux ouverts dans les secteurs soumis aux feux de forêts**

Le schéma de cloisonnement DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) identifiant les secteurs où il importe d'implanter ou de pérenniser des milieux ouverts peu combustibles ou les activités susceptibles de les maintenir (vignes coupe-feu...) sera pris en compte. En parallèle, les actions de débroussaillage pour l'entretien de la forêt seront pérennisées en coordination avec l'ensemble des acteurs du territoire en matière de prévention et lutte contre les incendies. Le Programme Grand Narbonne Agriculture préconise également des actions allant dans ce sens afin de réduire l'exposition au risque : Dispositif d'accompagnement à la reconversion des friches agricoles (fiche action 2.1), Mise en place de ceintures vertes agricoles péri-urbaines à vocation alimentaire et/ou de protection contre les incendies (fiche action 2.2).

Anticiper la gestion des risques littoraux par une stratégie alliant retrait et résilience

- **Mettre en œuvre une politique de recul stratégique**

Pour ne pas créer de nouvelles situations de risque, il est nécessaire d'organiser le développement urbain en cohérence avec la connaissance des aléas littoraux. Pour cela, il s'agit de développer autant que faire se peut l'urbanisation en dehors des zones inondables et/ou submersibles comportant un aléa fort et d'expérimenter des formes nouvelles compatibles avec les aléas faibles.

Parallèlement, les capacités d'écoulement et les champs d'expansion des crues sont préservés pour ne pas aggraver les risques dans les zones situées en amont et en aval.

- **Réduire la vulnérabilité des aménagements aux aléas littoraux pour renforcer la résilience du territoire**

Développer des formes urbaines et solutions constructives innovantes (constructions sur pilotis / flottantes, surélévation de l'existant...) permettra au territoire de renforcer son attractivité sans augmenter sa vulnérabilité, et donc d'affirmer ces options comme levier pour le développement résidentiel et touristique, mais aussi économique, du Grand Narbonne.

- **Anticiper les évolutions liées au changement climatique dans une vision prospective**

L'ambition du Grand Narbonne est d'engager le territoire dans la transition énergétique, et de faire de cette transition un levier de développement économique local, en anticipant les vulnérabilités liées au changement climatique afin de les réduire, en agissant sur le développement maîtrisé des énergies renouvelables, l'innovation dans les modes d'habiter et les mobilités, et la réduction des vulnérabilités du territoire. Les choix d'aménagement permettront de renforcer la résilience aux effets du réchauffement climatique sur le littoral et de réduire la facture énergétique de la collectivité et des ménages.

- **Articuler développement et bonne gestion énergétique**

Comme exposé dans le premier axe, le Grand Narbonne s'engage fortement dans la transition énergétique en menant des projets d'énergies renouvelables innovants. Au-delà de ces projets de grande ampleur, une bonne gestion énergétique peut s'enclencher dès l'échelle du bâti et de l'îlot, via l'application de nouveaux modes constructifs (bioclimatisme, matériaux), la diffusion des bonnes pratiques menant à une réduction des consommations, la réhabilitation énergétique des logements anciens et des choix d'aménagement respectueux de l'environnement, dans une dynamique d'adaptation au changement climatique.

Le Grand Narbonne concrétise d'ores et déjà son engagement par la révision de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), porté conjointement avec le PNR de la Narbonnaise, en direction de tous les secteurs et groupes sociaux dont l'action vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques, et développer l'usage des énergies renouvelables. Les objectifs s'inscrivent dans la durée : engagement Cit'Ergie de la collectivité, sensibilisation des habitants comme des entreprises notamment au travers des actions menées par la plateforme de rénovation énergétique du Grand Narbonne (Rénov'habitat) ou encore l'Espace info Energie du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, lieux d'échanges et d'accompagnement sur la question énergétique.

Ainsi, le DOO sera renforcé par le PCAET qui constituera son volet d'actions sur l'énergie et le climat

- **Favoriser une gestion intégrée des milieux côtiers pour qu'ils assurent leurs fonctions d'aménités et de prévention des risques**

Le développement d'usages sur le littoral et dans les eaux marines (loisirs et tourisme, extension du port industriel de Port-la-Nouvelle, éoliennes en mer...) et les changements climatiques sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur la capacité même du littoral à offrir les aménités attendues, la submersion marine est en passe de changer la physionomie du littoral. Face à des évolutions qui échappent largement à l'action locale, le projet de territoire favorise une stratégie d'adaptation et de gestion intégrée des milieux côtiers et littoraux. Celle-ci implique des actions appropriées selon les contextes visant à utiliser des techniques novatrices de lutte contre l'érosion du trait de côte, à

amorcer un retrait stratégique là où il est nécessaire, à gérer au mieux la fréquentation touristique, à préserver et restaurer les milieux naturels.

Les espaces dunaires en front de mer constituent des milieux ayant des fonctions multiples : protection contre l'érosion et la submersion, rôle paysager, rôle biologique... La préservation de ces espaces en est d'autant plus capitale.

L'action portée par le SCoT s'inscrit dans la démarche du Plan Littoral 21 Méditerranée, visant à concilier dynamisme économique et préservation de l'environnement sur le littoral. Celui s'attache notamment à étudier les choix de développement les plus adéquats pour faire face au changement climatique et aux pressions littorales.

Accompagner le développement d'une culture du risque

- **Développer l'information préventive et les bonnes pratiques**

Il s'agit de contribuer au développement d'une culture commune du risque en mutualisant et diffusant les connaissances des différents acteurs intervenant dans les domaines concernés par la prévention et la gestion des risques naturels. Le développement de la culture du risque doit permettre d'entretenir dans le long terme la mémoire des événements passés et acquérir les bonnes pratiques à adopter en cas de risque, d'expérimenter et de diffuser les innovations en matière de prévention et de gestion des risques, qu'il s'agisse d'aménagement ou de gestion des espaces (maintien d'espaces ouverts en prévention des feux de forêts par exemple).

Organiser l'aménagement littoral pour soutenir la capacité d'accueil

Le SCOT réaffirme la fonction stratégique de son littoral : espace de projets et de vie, espace patrimonial exceptionnel, territoire de liaisons au sein de l'arc méditerranéen et de la région Occitanie. Le littoral est loin d'être un espace monofonctionnel à vocation essentiellement touristique. Il porte une diversité d'activités économiques, liées à la mer ou aux lagunes -activités industrielles et portuaires, pêche, conchyliculture, salins... et aux secteurs des services et de l'économie résidentielle. Cet écosystème social et économique doit garder toute sa place en littoral au moyen d'une gestion fine des espaces dans le cadre de la Loi littoral et grâce à des novations pour adapter l'aménagement du littoral au changement climatique. Le territoire s'appuie pour cela sur la connaissance et l'innovation dans la relation à la mer et sur la protection des milieux vitaux pour les écosystèmes, comme les graus.

L'objectif du Grand Narbonne est de préserver les qualités exceptionnelles du territoire et des milieux qui le composent tout en gardant un littoral actif. Pour ce faire, la relation à la mer peut évoluer avec des réflexions ciblées, propres à chaque secteur, pour trouver de nouveaux équilibres. Cela pourrait se traduire par exemple par un recul de l'urbanisation, la renaturation d'espaces, voire la conquête d'espaces sur la mer et le développement de nouveaux potentiels d'activités liées au domaine maritime.

- **Organiser l'accès aux sites et services associés pour éviter les pressions non maîtrisées sur les milieux sensibles**

Le littoral est un moteur prégnant de l'économie touristique, qui fait face à la fois à un enjeu de maîtrise de pressions diverses (foncières, sur les milieux et les ressources naturelles) et à un enjeu de valorisation économique. L'attractivité touristique du littoral est un objectif important pour tout le territoire de la Narbonnaise ; son maintien dans une perspective de développement durable implique de mettre en œuvre des actions et des aménagements appropriés selon les besoins identifiés pour

chaque secteur et la sensibilité des milieux. Par exemple, il s'agira de mettre en place une gestion des mobilités permettant à la fois de limiter les sites de stationnements aux abords des plages par la mise en place de navettes et de réaliser des aménagements de moindre impact, aux abords des spots de glisse. L'objectif final est de permettre l'accès aux activités, tout en évitant le stationnement sauvage.

- **Définir un parti d'aménagement littoral qui permette le renouvellement et la qualification des produits immobiliers en recourant là encore à l'expérimentation, le cas échéant**

En complément des vocations touristiques et portuaires précisées dans les chapitres précédents, le projet de territoire soutient le développement des communes littorales. Strictement encadrées par la loi Littoral pour la gestion de leurs espaces, ces communes n'ont pas vocation à rester inchangées. Au contraire, elles doivent garder leur qualité de vie et leur qualité patrimoniale, en se renouvelant et en mettant en œuvre des solutions innovantes pour anticiper l'émergence du littoral de 2050.

Le développement urbain du littoral doit se faire de manière différenciée selon les secteurs territoriaux qui le composent (les communes ont une typologie différenciée) et selon les différents types d'espaces (espaces proches du rivage, espaces remarquables du littoral, continuités urbaines).

Le parti d'aménagement du littoral s'inscrit dans la structuration urbaine du territoire présentée plus haut, en lien avec l'attractivité touristique et résidentielle. Le développement des stations littorales s'opère par des stratégies foncières, par des actions fortes de renouvellement urbain, de requalification, et par la préservation des espaces garants de leur qualité paysagère et de la prévention des risques (par exemple par la mise en place de « zones tampons » contre les risques d'érosion). L'armature urbaine du territoire se conforte essentiellement en se renouvelant sur elle-même, par une maîtrise quantitative et qualitative des extensions de l'urbanisation.

Le DOO précisera les principes et les conditions du développement urbain, en prenant en compte une approche globale pour apprécier les capacités d'accueil des villes et villages (notamment les formes urbaines, le potentiel de réinvestissement, les équipements, les transports, la ressource en eau, les sensibilités des milieux naturels et des paysages, etc.).

Gérer durablement la ressource en eau et les ressources minérales

- **Adapter les usages à une ressource de plus en plus contrainte**

L'augmentation de la population dans un contexte où la ressource en eau pourrait être moins abondante nécessite de mieux concilier les prélèvements et les disponibilités des ressources pour répondre aux besoins d'approvisionnement en eau potable.

Le territoire se mobilise pour répondre au défi de l'équilibre quantitatif des ressources et de leur qualité par une double stratégie d'investissements sur la production d'eau potable (augmentation des capacités de production) et sur sa gestion économe.

La priorité est de réduire le déséquilibre quantitatif par la mise en œuvre des actions des Plans de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant de l'Aude et de la Berre et du bassin de l'Orb et du Libron, en premier lieu, les actions d'économies d'eau

Cela nécessite des évolutions dans les pratiques de prélèvement ou de réutilisation des ressources (recyclage d'eaux usées, utilisation d'eau pluviale...) afin d'adapter les différents usages à une ressource davantage contrainte dans le futur. Le Programme Grand Narbonne Agriculture 2017-2020 met en avant différentes actions, regroupées au sein de ses axes 3 – Qualité de l'eau et agro-écologie – et 4 – Economies d'eau et irrigation, concourant à cette adaptation.

Des projets menés en partenariats qui sont en cours constituent des références à prendre en compte (Exemple du projet IrriAlt'eau à Gruissan : réutilisation des eaux des STEP pour irriguer la vigne.

D'autres initiatives de ce type sont en cours de réflexion sur le territoire (cf. Roquefort-des-Corbières).

En lien avec la protection des milieux naturels, le territoire veille à la protection des captages prioritaires au travers des documents cadres qui régissent le territoire : le SDAGE et les SAGE.

La question de la ressource en eau interpelle deux éléments clés du Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

- La coopération avec les territoires voisins prend ici tout son sens au regard de ressources communes dont l'exploitation doit être envisagée en partenariat
- La question de la gestion dans le temps de la croissance qui sera liée à la capacité d'accueil pour laquelle la ressource en eau constitue un élément clé.

- **Renforcer les actions visant à la qualité des milieux aquatiques**

L'attractivité territoriale et le développement des activités qui s'en suivent doivent être réalisées dans un cadre environnemental cohérent notamment en ce qui concerne les activités halieutiques et touristiques littorales. Le territoire accentue ses actions pour préserver ou améliorer la qualité des milieux aquatiques (amélioration des rejets d'eaux usées, gestion des eaux pluviales). Parallèlement, les partis d'aménagement visent à ne pas aggraver les problématiques associées au développement : il s'agit de limiter l'artificialisation de nouvelles terres et de maintenir les capacités d'infiltration des sols, de gérer mieux les ruissellements, voire de désimperméabiliser tout en gérant les pollutions.

- **Gérer durablement les ressources du sol et du sous-sol**

Le Grand Narbonne possède une diversité de matériaux exploités par une douzaine de carrières présentes sur son territoire, qui doivent trouver les conditions de leur développement pour répondre aux besoins d'aménagement, tout en conciliant l'activité avec les enjeux paysagers et naturalistes.